

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Porte de DrômArdèche
2021-2026**

Table des matières

I. Préambule.....	3
ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	6
ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT	6
2.1 Comité de pilotage	
2.2 Suivi et évaluation du CRTE	
2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE	
2.5 Evolution et mise à jour du CRTE.....	
2.6 Traitement des litiges	
ARTICLE 3 - COMMUNICATION.....	7
II. Diagnostic du territoire.....	8
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE.....	8
2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE	12
3. PROJET DE TERRITOIRE	13
<i>Signatures</i>	21
III. Actions.	22
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	22
MOBILITÉS	31
ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SOINS.....	34
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ	60
LOGEMENT ET PATRIMOINE.....	62
EAU ET ASSAINISSEMENT	72
IV. Protocole financier.	71
Annexes.	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



I. Préambule.

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que les années 2020 et 2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « *France des territoires* » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif* ».

En effet, la Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restrictions importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une **première réponse**.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une **deuxième réponse**, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, **troisième réponse** à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- (i) **Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- (ii) **Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- (iii) Traduire un **nouveau cadre de dialogue** entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) , Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) , Plan Pluri Annuel d' Entretien de la végétation (PPE) et contrats locaux de santé.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



—PORTE DE—
DrômArdèche
communauté de communes

A ce jour, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche est engagée dans les dispositifs suivants :

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
CONTRAT DE VILLE	Commune de Saint-Rambert-d'Albon / Etat	21 juillet 2015	2021
CONTRAT DE RURALITÉ	Entre l'EPCI et la Préfecture de la Drôme	22 septembre 2017	2020
PETITE VILLE DE DEMAIN	Commune de Saint-Vallier / Etat	En cours d'élaboration	
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN	Commune de Saint-Vallier / Etat	Décembre 2016	2021
PAPI	Porte de DrômArdèche / Etat	Janvier 2017	2022
CTEAC	Porte de DrômArdèche / Etat / Département de la Drôme / Région	2018	2021
Contrat de bassin Bièvre Liers Valloire	Porte de DrômArdèche/CD26et 38/AEURMC/Sirra/Etat	Mars 2021	2023
CLS	Porte de DrômArdèche / Etat	Avril 2019	2023

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État et de Porte de DrômArdèche mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'**article 2** du présent accord.

Le présent **contrat de relance et de transition écologique** est conclu entre l'État, représenté par Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, le Conseil Départemental, représenté par Marie Pierre MOUTON, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, représentée par M. Pierre JOUVET, Président.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le présent contrat exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le **secteur économique, l'emploi, les initiatives associatives et publiques** en plaçant au cœur des actions réalisées sur le territoire **l'objectif de transition écologique** et d'adaptation au changement climatique

Les parties s'engagent à ce que la Communauté de communes Porte de DrômArdèche soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de Porte de DrômArdèche.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Il est rappelé que la signature de ce CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'Etat sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la maturité des projets.

Enfin, les parties s'engagent à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les associations et les entreprises, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Il est rappelé que la signature de ce CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'Etat sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la maturité des projets.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

2.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Drôme ou son représentant et par le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Porte de DrômArdèche, des services de l'État, de représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Drôme, ainsi que d'autres établissements publics ou opérateurs mobilisés en appui du CRTE (ADEME, Agence de l'eau, Syndicats d'énergie, CDC, PNR, etc.) et tout autre partenaire utile.

Il siègera au moins une fois par an pour :

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



- valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Par ailleurs, il pourra être sollicité pour entendre, enrichir, animer, coordonner la dynamique du CRTE.

Le comité de pilotage pourra consulter les maires des communes concernées par les projets examinés et se réunir en formation restreinte et/ou territoriale si les circonstances le justifient.

2.2 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) (ANNEXE 1). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire. Ce dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Un accompagnement de la CCPDA par l'ADEME sur le CRTE a été validé, à la fois pour la réalisation d'études/ingénierie et pour la fixation et la réalisation d'objectifs en matière de transition écologique, **au travers d'un contrat d'objectifs territoriaux.**

2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

2.5 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif et peut faire l'objet de modifications.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

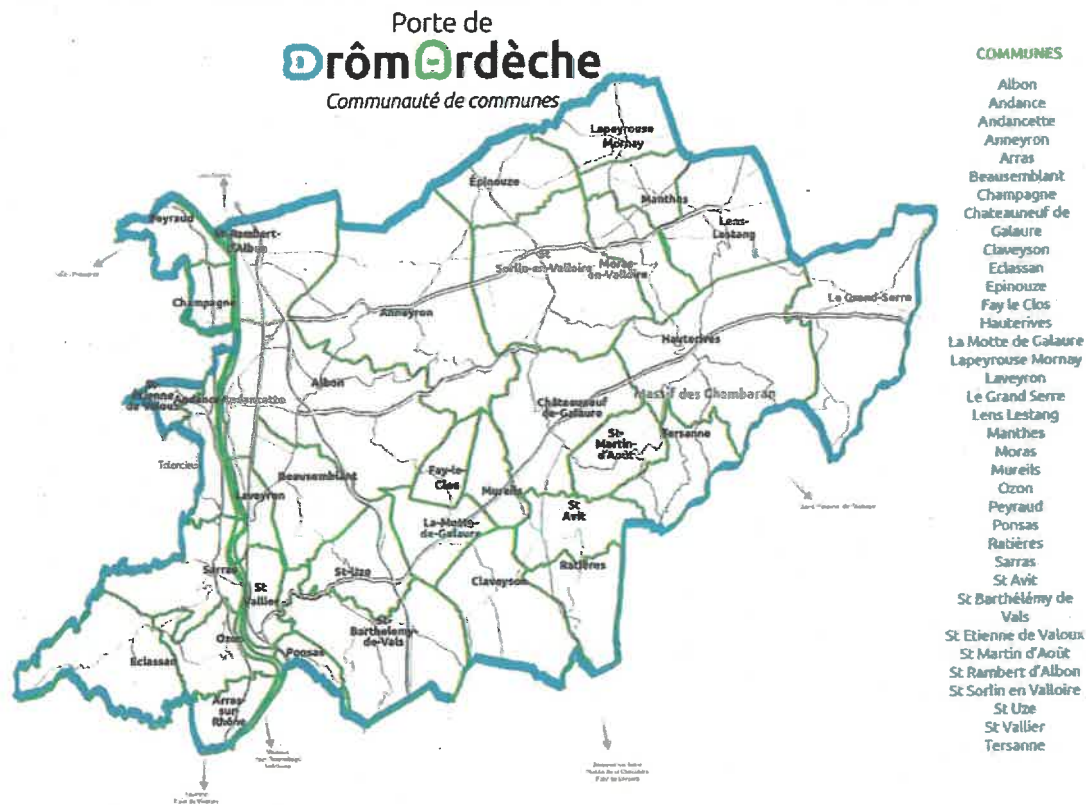
ARTICLE 3 - COMMUNICATION

L'État et la collectivité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

II. Diagnostic du territoire.

1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche a été créée au 1er janvier 2014. Issue de la fusion de 4 Communautés de communes, elle regroupe aujourd'hui 35 communes (8 en Ardèche et 27 en Drôme) et près de 47 000 habitants.



Population et territoire :

Porte de DrômArdèche est un territoire très attractif, qui connaît une forte croissance démographique (de 41 600 habitants en 2007 à 47 000 en 2017) alimentée pour une bonne part par des familles avec enfants qui maintiennent une taille moyenne des ménages élevées et un âge moyen relativement stable.

De part et d'autre de la Vallée du Rhône, Porte de DrômArdèche est un territoire à dominante rurale, avec un habitat plus dense dans les communes proches du fleuve. 18 des 35 communes qui composent le territoire ont moins de 1000 habitants. La commune la plus importante du territoire est Saint-Rambert-d'Albon qui compte 6 313 habitants. Viennent ensuite Anneyron avec 4 000 habitants et Saint-Vallier, 4 900 habitants.

Le territoire n'est donc pas structuré autour d'une ville-centre unique mais s'organise autour de plusieurs centralités : Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Vallier et Sarras dans la vallée du

Rhône ; Aneyron, Hauterives, Châteauneuf de Galaure et St Sorlin en Valloire ailleurs sur le territoire.

A cette multipolarité endogène s'ajoute une multipolarité externe. Le territoire de Porte de DrômArdèche est entouré de polarités urbaines aux fortes influences : Lyon, Grenoble, St Etienne et Valence. Toutefois Porte de DrômArdèche n'est pas dépendant d'un seul d'entre eux. La Communauté de Communes s'inscrit dans un réseau urbain dense et particulièrement dynamique au sein duquel elle joue un rôle très loin d'être négligeable.

Attractivité et accessibilité :

Traversé par de nombreux axes de communication, Porte de DrômArdèche est un territoire qui bénéficie d'une bonne accessibilité : A7, N7, D86. Doté d'une situation géographique avantageuse, à moins d'1 heure des métropoles de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, et à 30 mn de Valence, desservi par l'autoroute A7 et le TGV, le territoire connaît un dynamisme économique important et une forte attractivité. L'accès à ce carrefour économique stratégique que représente la communauté de communes sera, d'ici 2025, facilité par la création de 2 demi-échangeurs autoroutiers : à Saint-Barthélémy-de-Vals pour les trajets en direction ou provenance du Nord et à Saint- Rambert d'Albon pour les trajets en direction ou provenance du Sud.

Economie et emploi :

Economiquement, le territoire est marqué par une histoire industrielle forte et par la présence aujourd'hui de grosses entreprises de pointe dans leur secteur : Emin-Leydier, Revol, Lafuma, Laboratoire Aguetant, Novoceram, Ceralep, Transports Bert, XPO, Ugigrip, Jars, Louis Vuitton ...Aujourd'hui encore, 27% des emplois relèvent du secteur industriel. Plusieurs zones d'activités économiques accueillent des entreprises sur l'ensemble du territoire et le Parc d'Activité Axe 7 au nord de Porte de DrômArdèche constitue un parc d'activité stratégique à l'échelle régionale. Son extension et son développement, en projet sur les années à venir, témoignent du dynamisme économique du territoire.

Ainsi le territoire est fortement pourvoyeur d'emplois, puisqu'on compte environ 15 600 emplois localisés sur la Communauté de Communes. Les actifs ayant un emploi et résidant en Porte de DrômArdèche sont quant à eux près de 18 500. Porte de DrômArdèche est donc un territoire rural qui n'est pas un territoire économiquement dépendant. S'il est dans la zone d'influence de plusieurs métropoles, il n'est pas cependant un territoire périurbain.

L'attractivité du territoire joue également en direction de ménages modestes et en situation de précarité, attirés notamment par des coûts du logement inférieurs à ce qui se pratique aux alentours.

Ainsi, malgré un nombre d'emplois important présents sur le territoire, les dynamiques économiques de création d'emplois restent insuffisantes par rapport aux dynamiques démographiques. Le chômage est plus important que sur l'ensemble de la Région ou du Département de la Drôme, et les ménages sont exposés à des risques de précarisation de plus en plus importants. Les habitants du territoire appartiennent à des CSP modestes et leurs revenus sont significativement plus faibles que dans le reste du Département.

Sensibilité aux sujets environnementaux et empreinte carbone du territoire

Marqué historiquement par l'industrie et l'agriculture, et traversé par de multiples axes de communication, le territoire fait face à différents enjeux environnementaux dont la Communauté de communes a fait le choix de se saisir.

La communauté de communes a fait réaliser un diagnostic précis en 2019, notamment au regard des questions de transition et de climat.

En matière d'énergie

L'industrie représente 44% des consommations énergétiques du territoire. L'industriel SAICA représente environ 80% des consommations du secteur industriel. A titre de comparaison, l'industrie pèse pour 5% seulement des consommations en Auvergne Rhône Alpes. C'est une caractéristique forte et spécifique de la CCPDA, qui donne à l'industrie un rôle majeur dans la diminution des consommations du territoire. Le transport lié au transit (autoroute) pèse pour 22% des consommations et est principalement dû à l'autoroute qui traverse le territoire du Nord au Sud.

Les objectifs de la CCPDA en termes de maîtrise de l'énergie sont conformes globalement aux objectifs du SRADDET Auvergnés-Rhône-Alpes

En 2017, la part de la production d'énergies renouvelables représentait 7% des consommations du territoire ; contre 16% au niveau national. Les deux énergies les plus développées sont l'éolien et le bois énergie.

En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES du territoire s'élèvent à 16.6 teqCO₂/habitant, alors que la moyenne nationale est à 7.3 teqCO₂/habitant.

Cela s'explique notamment par : La prépondérance de l'industrie qui émet 31% des GES, l'autoroute qui émet 25% des GES, les habitants qui sont responsables de 27% des émissions (Transport interne, Résidentiel, Alimentation, Déchets).

L'agriculture ne représente que 2% des consommations du territoire, mais elle pèse pour 9% des émissions de GES (principalement dû aux déjections animales et à l'utilisation d'engrais).

En matière de de renforcement du stockage du carbone sur le territoire

Les objectifs nationaux visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 : un équilibre entre émissions et séquestrations des gaz à effet de serre. L'objectif de la CCPDA en termes d'émissions de GES à 2050 est de 330 kteqCO₂/an. Les objectifs régionaux s'inscrivent dans la trajectoire de l'atteinte du « Zéro Artificialisation Nette » souhaité par la Commission Européenne à l'horizon 2050.

Aujourd'hui, le flux de séquestration carbone du territoire est de -51 kteqCO₂/an et est presque exclusivement dû à la croissance de la forêt. Les terres agricoles couvrent 69% de la surface du territoire, soit 20000 ha environ : 59% de ces terres sont des grandes cultures et 19% sont des prairies. Compte tenu de ces spécificités, le stockage du carbone dans ces milieux est un enjeu majeur du territoire.

En matière de préservation et d'économie de la ressource en eau

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



La programmation des SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence et Bièvre Liers Valloire contribueront à apporter des réponses aux problématiques locales notamment sur le volet de la tension sur la ressource en eau, particulièrement présente sur le secteur de la Vallée de la Galaure.

2. ATOUS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Présentation globale	ATOUS	FAIBLESSES
1. Transition écologique et adaptation au changement climatique	<p>Démarche PCAET engagée. Importance et diversité des cultures agricoles</p> <p>Initiatives portées par les acteurs locaux</p>	<p>Beaucoup d'actions déjà identifiées à mener sur des champs très divers. Question des moyens humains et financiers supplémentaires à mobiliser</p> <p>Arbitrages à mener</p>
2. Mobilités	<p>Nombreuses voies de communication existantes</p> <p>Présence de 2 pôles gares très fréquentés</p>	<p>Un territoire vaste, rural, et des vallées éloignées, sans ville centre</p> <p>Modes de transport alternatifs complexes à organiser</p> <p>Faiblesse voire absence de des transports collectifs</p> <p>Population précaire en difficulté (permis, véhicule)</p> <p>Des pôles gares à moderniser</p>
3. Accès aux services publics et aux soins	<p>Un bon maillage de services de proximité (crèches, équipements sportifs)</p> <p>Une démarche proactive et innovante en termes de santé (MSP, CLS, centre de santé...)</p> <p>Présence d'un site hospitalier</p>	<p>Une tension sur la médecine générale</p> <p>Certaines populations éloignées, population fragile pour partie socialement et économiquement (quartiers politique de la ville, ...)</p> <p>Un enjeu fort de pérennisation du site hospitalier de St Vallier (services urgences, centre de soins non programmé, service médecine générale, EHPAD), comme maillon indispensable pour maintenir l'offre de soins du territoire</p>
4. Développement économique et attractivité	<p>Culture industrielle forte</p> <p>Situation favorable</p> <p>Main d'œuvre qualifiée, savoir-faire et histoire industrielle</p>	<p>Enjeu de développement des compétences de la main d'œuvre locale pour répondre aux perspectives de développement de l'emploi qualifié, notamment en lien avec Axe 7</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



	Projet d'échangeurs	
5. Logement & patrimoine	<p>Politique volontariste engagée depuis plusieurs années par la collectivité, qui facilitera la rapidité et l'efficacité des nouvelles actions à mener en matière de rénovation de l'habitat</p> <p>Habitude du travail partenarial entre les communes et l'intercommunalité mais aussi les bailleurs sociaux, sur les questions d'aménagement du territoire et du logement</p>	<p>Gros enjeux de rénovation de l'habitat, tant en termes de logements adaptés, d'attractivité pour les cadres, de rénovation énergétique, de qualité de l'air (présence importante de vieux poêles bois, beaucoup de logements anciens, copropriétés dégradées, ...)</p>
6. Eau et assainissement	<p>Antériorité de la compétence assainissement avec programmation d'investissement précise en cours de réalisation</p> <p>PAPI en cours de réalisation</p> <p>Plan Pluriannuel d'Entretien de la végétation en cours de réalisation</p> <p>SAGE approuvés</p>	<p>Enjeu de la ressource en eau, avec des tensions à venir sur les différents usages notamment agricoles. Nécessité d'accompagner l'agriculture pour une adaptation au changement climatique et une meilleure maîtrise de l'usage de l'eau</p> <p>Territoire concerné fortement par le risque inondations</p>

3. PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de Porte de DrômArdèche, retardé par les conditions sanitaires, est en cours de réalisation.

Partagé entre territoires ruraux et zones plus denses et marquées par l'industrie, Porte de DrômArdèche ambitionne de porter un projet répondant aux attentes de ses habitants comme des acteurs économiques, avec comme axe directeur la transition écologique et solidaire du territoire à l'horizon 2030, en lien avec le PCAET.

En cours d'écriture, le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Porte de DrômArdèche vise à (objectifs en cours de validation) :

- Baisser les consommations énergétiques (sobriété, efficacité) -- Obj : - 15% de consommation d'ici 2030
- Baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre (CO2, méthane, ...) -- Obj :- 30% des émissions d'ici 2030
- Augmenter la production d'énergies renouvelables -- Obj : x4 d'ici 2030 (soit 36% des consommations du territoire)

- Séquestrer plus de carbone (espaces naturels, ...) -- Obj : x2 le stockage du carbone d'ici 2030
- Baisser les émissions de polluants atmosphériques (particules fines, ...) -- Obj : de -5% à -70% selon le type de polluant

Pour répondre à ces objectifs, la stratégie permet de donner une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme.

La stratégie de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, qui sera décliné dans son projet de territoire en cours d'écriture, intégrera les axes stratégiques suivants :

- Logement : un parc ancien à rénover et à adapter
- Mobilité : vers des modes de déplacements partagés et solidaires
- Services à la population et santé : garantir l'accès aux services et aux soins partout et pour tous.
- Énergies renouvelables : un fort potentiel à exploiter et un enjeu d'aménagement du territoire
- Agriculture : vers une adaptation des pratiques
- Alimentation : prioriser le local et la qualité
- Ressource en eau & espaces naturels : une richesse à préserver
- Déchets : tous mobilisés pour moins jeter et mieux revaloriser
- Entreprises : conforter la transition déjà engagée
- Collectivités : être exemplaire

1. LOGEMENT : UN PARC ANCIEN A RÉNOVER.

Le parc résidentiel représente 13% des consommations totales du territoire et 8% des émissions de GES. Si l'on retire SAICA (industriel important du territoire) et le transit routier, le logement devient le deuxième plus gros consommateur d'énergie (31%) derrière le transport. De plus, le résidentiel est le secteur ayant le plus gros potentiel théorique de réduction des consommations énergétiques (-63%) et des émissions de GES (-5%). En effet, le parc des logements du territoire est ancien. En 2017, le territoire comportait 19 200 logements en résidence principale, dont 15000 maisons individuelles et 4200 logements collectifs. 40% des maisons et 52% des logements collectifs ont été construits avant la première réglementation thermique (1974). De ce fait, 15% des ménages en maisons et 10% des ménages en logements collectifs sont en situation de précarité énergétique.

Le chauffage est le premier poste de consommation énergétique (63%). La rénovation énergétique peut permettre de réduire jusque 70% des besoins en chauffage et ainsi apporter un gain majeur dans la réduction des consommations (et donc des factures énergétiques) et des émissions de GES.

Par ailleurs, en termes de qualité de l'air, le chauffage est également responsable de 30 à 45% des émissions de particules fines, principalement en raison des chauffages au bois anciens et dans une moindre mesure des chauffages au fioul. Améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage est aussi un enjeu pour la qualité de l'air. Mais agir également sur la sobriété énergétique peut permettre de diminuer de 14% les consommations.

Ces constats font de la rénovation énergétique du parc de logements un axe majeur du PCAET de Porte de DrômArdèche.

Ainsi, le territoire agira pour :

- Sensibiliser à la rénovation et à la sobriété énergétique
- Agir spécifiquement sur les systèmes de chauffage au bois ancien et au fioul
- Accélérer la rénovation énergétique du logement

2. MOBILITÉ : VERS DES MODES DE DÉPLACEMENTS PARTAGÉS ET SOLIDAIRES.

Le transport est à l'origine de 34% des consommations énergétiques, 37% des émissions de GES et 35% des polluants atmosphériques. Il est divisé en deux catégories : le transport interne (12% des consommations énergétiques du territoire), le transit routier (personnes qui traversent le territoire sans s'y arrêter tel que des poids lourds ou des touristes, qui empruntent l'autoroute pour traverser le territoire, qui pèse pour 22% des consommations énergétiques du territoire).

Si l'on retire SAICA et le transit routier, le transport interne reste le plus gros consommateur d'énergie.

La voiture pèse pour 45% des consommations et des émissions de GES, les poids lourds et utilitaires pour 28%, et le transport aérien pour 18%. La part du transport maritime et ferroviaire est faible.

Il est donc primordial de réduire l'usage de la voiture autosoliste, notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail (qui sont réalisés à 86% en voiture).

Ainsi, le territoire agira pour :

- Dynamiser les deux pôles gares (St Vallier, St Rambert)
- Développer des modes de transport doux
- Faire de la voiture un mode de transport partagé et solidaire
- Accompagner le développement du transport multimodal pour les entreprises

3. SERVICES A LA POPULATION

Le territoire de Porte de DrômArdèche, bien qu'éloigné des grands centres urbains, propose à ses habitants différentes offres de services qui concourent à son attractivité.

Ce sont tout d'abord 9 crèches et 1 Relais d'Assistantes Maternelles qui accueillent les tout petits et facilitent ainsi la vie familiale. De même, un peu partout sur le territoire, un tissu as-

sociatif dense et varié propose aux enfants des accueils de loisirs les mercredis après-midi et les vacances scolaires ainsi que des activités associatives et culturelles.

En matière culturelle, les équipements sont plus rares. Un cinéma accueille les spectateurs tous les jours à Saint-Vallier en proposant une programmation grand public et « Art et essai ». Toute l'année le monde associatif propose rencontres, expositions, concerts, festivals... On peut citer Les envolées de Charrière à Châteauneuf de Galaure, les Musicales du Palais à Hauterives, ... De son côté, la Communauté de communes est depuis 2018 signataire d'un CTEAC afin de proposer à tous, enfants, jeunes et adultes, des parcours alliant pratique artistique et rencontre avec des œuvres. Porte de DrômArdèche propose une programmation tout public, le plus souvent gratuite et en plein-air, en itinérance dans les communes : théâtre de rue, cinéma en plein-air, concerts... Des spectacles jeune public sont aussi proposés en milieu scolaire.

Le sport tient une place importante sur le territoire avec plusieurs équipes de haut niveau : le SVBD, le Athlétic Hand-Ball.... Les associations sont nombreuses et présentes sur l'ensemble du territoire pour accueillir les sportifs amateurs et notamment les plus jeunes. En matière d'équipements, la plupart des communes sont dotés de gymnases ou de salles polyvalentes, souvent vieillissantes et peu performantes en termes d'énergie. La Communauté de communes gère les 3 équipements aquatiques du territoire : à Saint-Vallier, à Châteauneuf de Galaure et à Hauterives.

Le territoire dispose d'un hôpital à Saint-Vallier (HDN), avec un service d'urgences ouvert tous les jours, un service de médecine, un service de réadaptation et des consultations externes.

Le site hospitalier de St Vallier est à un moment charnière en termes de pérennisation et de développement. Plusieurs sujets sont actuellement à l'étude entre les Hôpitaux Drôme Nord, l'ARS et la Communauté de communes : valorisation foncière du site (enjeu de recettes par vente immobilière et de sobriété foncière, le site étant très grand, avec des bâtiments inoccupés), enjeu de modernisation des bâtiments (qualité d'accueil, et facteur d'attractivité pour le personnel hospitalier), partenariat ville-hôpital (réflexion en cours sur le label hôpital de proximité et la mise en place d'une CPTS).

En termes d'accès aux soins, le territoire a été précurseur en créant dès le début des années 2010 plusieurs maisons de santé. Aujourd'hui ce sont 6 MSP (certaines pas encore labélisées) qui maillent le territoire : Saint-Vallier, Andance, Anneyron, Châteauneuf de Galaure, Le Grand Serre et Saint Sorlin en Valloire. Ces équipements, jugés plus attractifs par les jeunes praticiens accueillent souvent les maîtres de stage et les internes. La densité médicale reste cependant plutôt basse par rapport aux moyennes départementales (72 médecins pour 100 000 habitants en 2016) et les praticiens sont en moyenne plus âgés que dans les territoires voisins.

Volontariste en matière de politique santé, Porte de DrômArdèche a signé un Contrat Local de Santé en 2019 et a ouvert début 2021 un centre de santé dans lequel tous les professionnels sont salariés à Saint-Rambert-d'Albon.

Ainsi, le territoire agira pour :

- Enrichir et améliorer les services aux familles, veiller au maillage territorial et à l'adaptation de l'offre aux besoins de la population
- Domaine de la santé : mise en place d'un CPTS et modernisation le site hospitalier de St Vallier, en lien avec les Hôpitaux Drôme Nord, l'ARS et les différentes collectivités

- engagées sur l'enjeu santé (département, région), et dans le cadre du développement des liens Ville-Hôpital (label hôpital de proximité, optimisation foncière, gestion des friches, programme de nouveaux locaux, ...)
- Accompagner les structures associatives et diversifier l'offre en termes de pratiques sportives
- Développer les pratiques artistiques et favoriser la diffusion culturelle envers tous les publics
- Améliorer l'accès aux soins en développant des dispositifs innovants

4. ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN FORT POTENTIEL À EXPLOITER ET UN ENJEU D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

En 2017, la part de la production d'énergies renouvelables représentait 7%¹ des consommations du territoire ; contre 16% au niveau national.

Si l'on se base sur les objectifs régionaux, le territoire devra produire 856 GWh/an (soit 36% des consommations) en 2030 et 1155 GWh/an (soit 56% des consommations) en 2050.

Afin de répondre à cet ambitieux objectif, la Communauté de communes va élaborer un schéma de développement des ENR.

Il est nécessaire de :

- Développer l'ensemble des filières ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire : les citoyens individuellement, mais aussi les groupements de citoyens, les industriels, les entreprises ou encore les collectivités.

Des partenariats sont aussi mis en place avec les Syndicats d'énergie de Drôme et Ardèche.

Plusieurs installations EnR sont présentes sur le territoire, dont voici des exemples :

15 éoliennes (6 éoliennes à Beausemblant, 7 à Lens-Lestang, 2 à La Motte-de-Galaure), représentant 95 GWh/an².

Une production de biogaz, au sein de l'entreprise SAICA à Laveyron, produisant environ 45 GWh/an².

Ainsi, le territoire agira pour :

- Organiser le développement des énergies renouvelables
- Favoriser l'émerger, réaliser des études d'opportunités et accompagner les projets ENRs structurants
- Stimuler l'émergence et accompagner la mise en œuvre de projets individuels d'énergies renouvelables

5. AGRICULTURE : VERS UNE ADAPTATION DE PRATIQUES

L'agriculture a des impacts (positifs et négatifs) importants sur l'environnement :

¹ Issu du diagnostic PCAET CCPDA

² Données issues de Terristory

L'agriculture représente 19% des émissions de gaz à effet de serre en France³ (environ 13% au niveau mondial) ;

L'agriculture est un des secteurs qui risquent d'être le plus impacté par les conséquences du changement climatique (sécheresses, canicules, pluies torrentielles, cycle des gelées, maladies et espèces invasives...) et qui devra donc s'adapter fortement ;

Certaines solutions d'adaptation de l'agriculture peuvent : accroître le stockage du carbone et apporter des bénéfices environnementaux (eau, sols, biodiversité, températures...) permettant de limiter les effets du changement climatique sur le territoire.

Les terres agricoles couvrent 69% de la surface du territoire (contre 53% au niveau national⁴), soit 20000 ha environ. Cette prépondérance de l'agriculture est une caractéristique forte du territoire.

Les productions agricoles sont diverses : 59% de grandes cultures, 19% de prairies, 7% de fourrage, 6% d'arboriculture, 1.5% de légumes et le reste se partage entre jachères, légumes, vignes et autres.

13% des surfaces agricoles sont en production biologique (contre 26% en Drôme), soit 2540 ha.

12% des exploitations sont identifiées en circuits courts.

Le secteur agricole (services, amont, aval) est générateur de 1445 emplois, soit 8% des emplois du territoire (550 sont des exploitants agricoles)⁵.

Ainsi, le territoire agira pour :

- Adapter les filières agricoles aux nouveaux enjeux
- Adapter la filière sylvicole aux nouveaux enjeux
- Mettre en œuvre le fond de compensation agricole

6. ALIMENTATION : PRIORISER LE LOCAL ET LA QUALITÉ.

Le territoire est marqué par une agriculture prépondérante, avec 69% de terres agricoles (contre 52% en moyenne en France) mais il connaît aussi un développement économique rapide avec l'agrandissement de certaines zones d'activités (axe 7).

Jusqu'à présent, la collectivité a mené 2 actions ponctuelles en la matière :

- Un fruit à la récré : des fruits locaux sont distribués lors des récréations
- Part de produits locaux exigés pour les repas en crèches

L'objectif d'un Plan Alimentaire Territorial serait de s'appuyer sur les richesses du territoire pour faire de l'alimentation un pilier de développement du territoire : mettre en lien l'ensemble de la chaîne (de la production à l'assiette, en passant par la transformation) pour une alimentation locale, de qualité et accessible à tous.

³ <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/changement-climatique/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-foret/quelle-part-du-territoire-francais-est-occupee-par-l-agriculture>

⁵ Analyse fournie par la Chambre d'Agriculture : CA26_Portrait_Territoire_CCPDA

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



...PORTE DE...
DrômArdèche
communauté de communes

Une des premières actions portées par la Communauté de communes concernera la restauration collective. Il y a là une opportunité d'offrir à tous l'accès à une alimentation locale et de qualité, quel que soit le niveau social, tout en favorisant les bonnes pratiques : réduction des déchets, sensibilisation à une alimentation saine, ...

Les co-bénéfices d'un tel projet sont importants : juste rémunération des agriculteurs, création d'emplois, santé publique, ...

Contexte local :

Établissements ayant recours à la restauration collective :

- 6 crèches, gérées par la communauté de communes
- 10 centres de loisirs, gérés par la communauté de communes
- 42 écoles publiques (maternelle et élémentaire), accueillant plus de 42,000 élèves, gérées par les communes
- Autres : collèges, lycée, hôpital, des restaurants d'entreprises

De plus, sur un territoire comme le nôtre, la quantité et la variété de cultures rend favorable un modèle économique basé sur les circuits courts.

Ainsi, le territoire agira pour :

- Définir et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial
- Améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation dans la restauration collective

7. ESPACES NATURELS & RESSOURCE EN EAU : UNE RICHESSE A PRESERVER.

L'objectif national à horizon 2050 est d'atteindre la neutralité carbone : un équilibre entre les émissions de CO2 anthropiques et les absorptions de CO2 anthropiques.

Sur le territoire en 2017, les émissions étaient de 550 ktCO2eq (en scope 1+2⁶) et l'absorption de -51ktCO2eq⁷.

Différents types d'actions permettent de séquestrer du carbone :

Changer l'affectation des sols : les forêts, les zones humides et les prairies arborées stockent beaucoup de carbone tandis que les cultures conventionnelles et les sols artificialisés en stockent peu ;

Changer les pratiques agricoles : l'agroforesterie, le couvert intermédiaire ou la plantation de haies sont des moyens de séquestrer du carbone dans les sols cultivés ;

Végétaliser les espaces artificialisés : planter des arbres et arbustes permet de quadrupler la séquestration de carbone d'une zone artificialisée.

Afin de compenser les artificialisations (liées à la construction de nouveaux logements principalement, et à l'agrandissement de zones d'activités) et pour atteindre les objectifs fixés, il est donc nécessaire de travailler sur les espaces naturels.

⁶ Données issues de PROSPER

⁷ Données issues du diagnostic PCAET

Ainsi, le territoire agira pour :

- Préserver notre ressource en eau
- Végétaliser les zones urbaines
- Améliorer les espaces naturels

8. DÉCHETS : TOUS MOBILISÉS POUR MOINS JETER ET MIEUX REVALORISER.

En France en 2016, 88% des déchets étaient issus des entreprises (dont 73% de la construction) et 12% des ménages⁸. Il est donc important de mettre en place des actions qui visent l'ensemble des acteurs du territoire.

Le concept reconnu comme pierre angulaire d'une gestion optimale des déchets réside dans le fait d'utiliser au maximum les matériaux et de générer le minimum de rebuts.

La règle des 3R classe ces différentes stratégies selon une hiérarchie de préférence que l'on est sensé leur accorder : réduire, réutiliser, recycler.

Sur le territoire, les émissions de GES liées à la fin de vie des déchets représentent 1% des émissions du territoire.

La collecte des ordures se fait grâce à des PAV, 4 déchetteries⁹ et quelques déchetteries professionnelles. Elle est gérée par le SIRTCOM.

Le traitement et la valorisation des gisements est géré par le SYTRAD et s'effectue grâce à : 1 centre de tri des collectes sélectives (qui accueille les déchets papiers/cartons, emballages plastiques/métalliques et les cartons de déchetteries), 3 centres de valorisations et 1 installation de stockage des déchets non dangereux.

En collaboration avec la CCPDA, l'association Tremplin a également ouvert deux ressourceries en insertion.

Ainsi, le territoire agira pour :

- Réduire les ordures résiduelles du grand public
- Revaloriser les déchets des acteurs économiques
- Limiter les déchets des collectivités

9. ENTREPRISES : CONFORTER LA TRANSITION DÉJÀ ENGAGÉE.

L'industrie est de loin le plus gros consommateur d'énergie du territoire (44% des consommations totales), le plus grand émetteur de gaz à effet de serre (31%) et le plus important émetteur de SO₂ (75%) et de COV (25%).

SAICA, une industrie papetière installée à Laveyron, représente environ 80%¹⁰ des consommations énergétiques de l'industrie (soit 35% des consommations du territoire) et 60%¹⁰ des émissions de GES de l'industrie (soit 20% des émissions du territoire).

⁸ https://www.sytrad.fr/files/Documents/Communication/Vademecum/SYTRAD_Vademecum%20Essentiel_Juillet%202020.pdf

⁹ Données issues de Terristory

¹⁰ http://documents.projets-environnement.gouv.fr/2021/02/08/3297524/3297524_FEI.pdf

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Le poids et la prépondérance de l'industrie est une caractéristique forte du territoire. Le label « territoire d'industrie » en est une illustration.

Le tertiaire quant à lui représente 7% des consommations énergétiques du territoire et 5% des émissions de GES.

De nouvelles entreprises vont continuer de s'implanter sur le territoire. En effet, deux demi échangeurs routiers qui relieront Lyon et Valence vont être construits à horizon 2025. De plus, des zones d'activités sont en cours d'extension, comme Axe 7 qui couvrira à terme 270 ha et créera 2000 à 2500 emplois.

Les entreprises de la construction, bien implantées sur le territoire, vont être de plus en plus sollicitées pour répondre aux besoins décrits ci-dessus ainsi qu'en fiche action 1.2 « Accélérer la rénovation énergétique du logement ».

Ainsi, le territoire agira pour :

- Soutenir les projets d'entreprises en lien avec la transition écologique
- Être exemplaire dans l'aménagement des nouvelles zones d'activités
- Former les professionnels du bâtiment aux nouveaux enjeux

10. COLLECTIVITÉS : ÊTRE EXEMPLAIRE.

Les collectivités incluses : la CCPDA, ainsi que les 35 communes du territoire.

Le diagnostic du PCAET évalue à 50% la part des consommations du tertiaire dus aux bâtiments publics.

Les collectivités ont un rôle d'exemplarité qui leur permettra :

D'agir dans leur domaine de compétences avec un impact direct ;

D'être légitime dans leurs actions de sensibilisations ;

De créer une dynamique autour de la transition écologique pour entraîner les acteurs du territoire.

Ainsi, le territoire agira pour :

- Former, informer pour créer une dynamique autour de la transition écologique
- Rendre exemplaire le patrimoine des collectivités
- Être exemplaire au sein de la CCPDA

Elodie DEGIOVANNI

Préfète de la Drôme

Marie Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Pierre JOUVET

Président de Porte de DrômArdèche



III. Actions.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE ACTION

« Définir et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial » / « Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre accessible à tous une alimentation locale et de qualité
Description de l'action	<p>Les deux grandes spécificités du territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture prépondérante, avec 50% de terres agricoles (contre 52% en moyenne en France) ; - Un développement économique rapide avec l'agrandissement de certaines zones d'activités (axe 7). <p>L'objectif d'un Plan Alimentaire Territorial serait de s'appuyer sur les richesses du territoire pour faire de l'alimentation un pilier de développement du territoire : mettre en lien l'ensemble de la chaîne (de la production à l'assiette, en passant par la transformation) pour une alimentation locale, de qualité et accessible à tous.</p> <p>Étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'alimentation du territoire en impliquant les acteurs du système alimentaire locale ; - Mettre en œuvre des actions concrètes : pour créer une dynamique et gagner en légitimité ; - Définir -de manière concertée- les objectifs et la stratégie du PAT ; - Candidater au volet 1 du Programme National Alimentaire : sur la base du diagnostic et des actions menées ; - Définir un programme d'actions ; - Candidater au volet 2 du Programme National Alimentaire ; - Mettre en œuvre les actions identifiées.
Partenariats	DRAAF, DDT, Chambres d'agricultures, Départements, associations (ex : agribio-drome)
Budget HT	25 000 € uniquement pour l'étude agricole et alimentaire avec un zoom sur la restauration collective Si cuisine centrale, 5-7 M€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Financements potentielle-ment mobi-lisables	Programme National Alimentaire FEADER 16.7 LEADER
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none">⊖ Réalisation d'un diagnostic alimentaire O/N⊖ Acceptation de la candidature au volet 1 et 2 du PNA O/N⊖ Définition d'une stratégie et d'objectifs O/N⊖ Nombre d'actions mises en œuvre

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Revaloriser les déchets des acteurs économiques » / « Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduire la part des déchets non revalorisables (car 70% des déchets sont issus de la construction et 20% des entreprises (hors construction)).
Description de l'action	<p><u>1. Mettre en place une démarche d'Économie Industrielle et Territoriale (EIT)</u> La communauté de communes souhaite réenclencher une dynamique sur cette thématique et aller plus loin dans le partage des gisements.</p> <p><u>2. Améliorer la collecte des déchets du bâtiment</u> Pour répondre à la demande croissante, il convient d'augmenter les capacités des déchèteries professionnelles. Par exemple, une entreprise de TP devrait ouvrir en ouvrant une prochainement sur le territoire.</p> <p><u>3. Soutenir les projets de réparation/réemploi</u> Par exemple, l'association Tremplin réfléchit à un projet de matériauuthèque visant à revendre les déchets du bâtiment via de l'insertion.</p> <p><u>4- Labelliser les hébergeurs pour le tri et la réduction des déchets</u> Pour réduire la part des déchets non triés, une communication spécifique à destination des touristes sera réalisée. Poubelles de tri + explications associées</p>
Partenariats	SIRCTOM, SYTRAD, OT, associations (ex : Tremplin)
Budget HT	
Financements potentielle-ment mobili-sables	ADEME
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none">📍 Nombre et capacité des déchèteries professionnelles📍 Ouverture d'une matériauuthèque O/N📍 Lauréat AAP EIT O/N📍 Nombre d'entreprises participant à l'EIT

FICHE ACTION

« Participer à l'amélioration de la qualité de l'air » / « Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les émissions de particules fines
Description de l'action	<p>Le secteur résidentiel est responsable de 45% des émissions de PM2.5, de 30% des PM10 et de 25% des COVNM. Cela est principalement dû aux systèmes de chauffage au bois ancien et au fioul.</p> <p>La Communauté de communes étudiera la possibilité de mise en place des aides financières à destination des particuliers et des logements collectifs pour inciter à renouveler les chaudières bois anciennes et à substituer les chaudières fossiles (par des pompes à chaleur ou des chaudières au bois récentes).</p> <p>Étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir sur le niveau d'aides pertinent pour réellement favoriser le renouvellement ou la substitution des systèmes de chauffage - Mettre en place une aide financière - Information des habitants concernés : presse, réunion d'information, partenariat avec le SPEEH
Partenariats	Syndicats d'énergie, SPPEH, Anah, CEE
Budget HT	
Financements potentielle-ment mobili-sables	
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🟢 Mise en place d'une aide financière O/N 🟢 Nombre de systèmes de chauffage substitués ou renouvelés

FICHE ACTION

« Adapter les filières agricoles aux nouveaux enjeux » / « Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atténuer et s'adapter au changement climatique
Description de l'action	<p><u>Adapter les filières agricoles au changement climatique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter des cultures plus résistantes - Sensibiliser, former, accompagner les agriculteurs - Créer des débouchés/filières pour ces nouvelles cultures <p><u>Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête pour établir un état des lieux des pratiques et pour mieux répondre aux besoins du territoire - Sensibiliser / accompagner aux changements de pratiques (dont conversion bio et label HVE) - Travailler sur les débouchés pour les productions en Agriculture Biologique - Cibler les zones de captages prioritaires en priorité : <p><u>Développer les puits de carbone agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agroforesterie - Couverts intermédiaires - Changement d'affectation de sols
Partenariats	Chambres d'agriculture, SCARA-Conseil, associations (ex : solidarité paysan, agri-biodrome), Agence de l'eau
Budget HT	
Financements mobilisables	
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🟢 Nombre de réunions de sensibilisation 🟢 Nombre d'agriculteurs formés. 🟢 Définition d'une stratégie partagée O/N

FICHE ACTION « Favoriser le développement des ENRs » / « Porte de DromArdèche »
Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Multiplier par 6 la production d'ENR du territoire, pour passer d'un mix énergétique de 10% d'ENR aujourd'hui à 60% d'ENR en 2050
Description de l'action	<p><u>1- Cadrer le développement des ENRs sur le territoire</u> Lors d'un séminaire, les élus seront notamment amenés à se positionner sur les questions du développement de l'hydroélectricité ou encore du photovoltaïque au sol et de l'agrivoltaïsme.</p> <p><u>2- Cartographier les zones où l'implantation d'unités de méthanisation où l'implantation d'éoliennes sont possibles</u> Sera pris en considération à minima l'emplacement des réseaux existants (gaz ou électrique), les contraintes techniques (ex : possibilité d'injection dans le réseau, dimensionnement du réseau), les contraintes paysagères, les contraintes écologiques, la proximité avec les habitations et le regard des acteurs du territoire,</p> <p><u>3- Identifier les potentiels photovoltaïques sur grandes toitures</u> Seront dissociés les projets potentiels raccordables sur le réseau Basse Tension (BT) et ceux raccordables au réseau HTA. Une distinction visera également les projets potentiels par type d'activité : agricole (bâtiment), industrie, tertiaire public, tertiaire non public et logement. La collectivité fournira un fichier vecteur spécifiant la nature des bâtiments. Une attention particulière devra être portée aux toitures des bâtiments publics, pour lesquelles la cible de puissance pourra être de l'ordre de 100kWc (=0.12GWh/an ou 500m²).</p> <p><u>4- Identifier et mettre en œuvre des actions pour accompagner/favoriser le développement de ces filières</u></p> <p><u>5- Faire évoluer les réseaux énergétiques de manière coordonnée</u> A chaque étape, communiquer avec les syndicats d'énergie et les gestionnaires de réseau sur les besoins futurs de raccordement au réseau.</p> <p><u>6- Accompagner les particuliers dans leurs projets individuels d'ENR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer - Etudier l'intérêt de fournir une aide financière - Accompagner techniquement et juridiquement
Partenariats	Syndicats d'énergies, entreprises (ex : sunforwatt), SPPEH, ENEDIS, GRDF, CNR, ...
Budget HT	35 000€ uniquement pour le schéma de développement des ENRs
Financements es	Syndicats d'énergie
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Étude réalisée O/N 🕒 GWh/an d'ENR produit

FICHE ACTION

Remplacement des anciennes chaudières fioul alimentant l'école, les locaux associatifs de l'ancienne perception et la salle des fêtes / Commune de Moras-en-Valloire

Date de mise à jour : octobre 2021

Objectifs	<p>Depuis des nombreuses années, la commune de Moras-en-Valloire œuvre pour les économies d'énergies sur ses réseaux et bâtis publics.</p> <p>Elle a progressivement rénové son parc d'éclairage public avec des horloges astronomiques, réalisé d'importants travaux de rénovation et d'isolation de ses bâtiments publics, installé des éclairages LED...</p> <p>Elle a également entamé un travail conséquent pour sortir ses équipements des énergies fossiles de chauffage (chaufferie bois à l'ancienne gendarmerie avec DAH, à l'école maternelle et la bibliothèque, pompe à chaleur à la mairie, l'agence postale et la cantine).</p> <p>La commune possède encore deux anciennes chaudières fioul alimentant la salle des fêtes et l'école élémentaire, ainsi que l'ancienne perception accueillant des associations.</p>
Description de l'action	<p>Une étude d'opportunité a été réalisée en 2021 avec le SDED pour leur remplacement à court terme.</p> <p>Celle-ci montre que le réseau en sous-sol est correctement calorifugé.</p> <p>En revanche, la sous-station alimentant le plancher chauffant de la salle des fêtes ne l'est pas.</p> <p>Une vanne 3 voies motorisée au départ de la chaufferie est également préconisée.</p> <p>Une unique chaufferie biomasse granulés permettrait d'alimenter les trois bâtiments.</p> <p>Des dossiers de subventions et une consultation d'entreprises spécialisées sont nécessaires pour ces travaux possibles dès 2022.</p> <p>Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 80 000 € HT.</p> <p>Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux rapidement compte-tenu de la vétusté des chaufferies fioul existantes, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat via le CRTE.</p>
Partenariats	<p>Partenariat avec le service conseil en performance énergétique du SDED tout au long de la procédure (voir description ci-avant)</p>
Budget HT	<p>80 000 € HT</p>
Financements mobilisables	<p>Seront sollicités :</p> <p>L'Etat (CRTE ou DETR/DSIL)</p> <p>Le Département de la Drôme</p> <p>Le SDED</p>
Evaluation / Indicateur de suivi	<p>Qualitatif et Quantitatif :</p> <p>Suivi du conseil en performance énergétique du SDED :</p> <p>La consommation actuelle de la commune est assez élevée : 195 MWh/an. Les émissions de CO2 causées par le chauffage au fioul des bâtiments de Moras sont de 59 tonnes par an.</p> <p>A titre de comparaison, ces émissions sont équivalentes aux émissions de CO2 d'un véhicule diesel parcourant 12 fois le tour de la terre (chaque année).</p> <p>L'investissement pour une chaufferie à granulés est important mais sur le long terme, le faible coût de cette énergie permet d'importantes économies. D'autre part, on remarque régulièrement un haut niveau de subvention sur les chaufferies biomasse (80%) qui permet de réduire l'investissement. Dans cette hypothèse, la commune peut réaliser au moins 120 000 euros d'économies sur 20 ans.</p> <p>En dernier lieu, nous rappelons que le bois énergie est une énergie renouvelable et locale. Cet investissement permettra ainsi de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre de la commune et aura un impact positif sur l'économie locale.</p>

FICHE ACTION

Renouvellement du parc d'éclairage public en LED / Commune de Moras-en-Valloire

Date de mise à jour : octobre 2021

Objectifs	<p>Depuis des nombreuses années, la commune de Moras-en-Valloire œuvre pour les économies d'énergies sur ses réseaux et bâtis publics.</p> <p>Elle a progressivement rénové son parc d'éclairage public avec des horloges astronomiques permettant des interruptions de minuit à 5h du matin, installé des éclairages LED et réalisé d'importants travaux de rénovation et d'isolation dans ses bâtiments publics...</p> <p>Elle a également entamé un travail conséquent pour sortir ses équipements des énergies fossiles de chauffage (chaufferie bois à l'ancienne gendarmerie avec DAH, à l'école maternelle et la bibliothèque, pompe à chaleur à la mairie, l'agence postale et la cantine).</p> <p>La commune souhaite aller plus loin que les horloges astronomiques sur son parc d'éclairage public. En effet, si les interruptions de minuit à 5h ont généré des économies les premières années, la hausse du coût de l'électricité a, pour une large part, absorbé au fil du temps ces économies initiales.</p>
Description de l'action	<p>L'installation de LED pour éclairer l'intérieur des bâtiments publics a été une véritable source d'économies. La commune souhaite faire de même sur l'intégralité de son parc d'éclairage public.</p> <p>Celui-ci se compose de 154 points lumineux au total.</p> <p>Ces travaux de passage en LED n'impliqueraient pas le changement complet des candélabres, seulement des têtes d'éclairage.</p> <p>Ils permettraient également à la collectivité de réviser ses contrats d'abonnement avec son fournisseur d'électricité compte-tenu des réductions de puissances et de consommations.</p> <p>Des demandes de subventions et une consultation d'entreprises spécialisées sont nécessaires pour ces travaux possibles dès 2023.</p> <p>Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 60 000 € HT.</p> <p>Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat via le CRTE.</p>
Partenariats	Partenariat avec le service conseil en performance énergétique du SDED tout au long de la procédure
Budget HT	60 000 € HT
Financements mobilisables	Seront sollicités : L'Etat (CRTE ou DETR/DSIL) La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif et Quantitatif : Economies attendues de 40 à 50% sur la facture d'éclairage public

FICHE ACTION

REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN / COMMUNE D'ANNEYRON

Date de mise à jour : 15/07/2021

Objectifs	<p>APAISSER LE CENTRE ANCIEN ET GARANTIR DES PERMÉABILITÉS PIÉTONNES Apaisement des rues du centre ancien Des accès facilités aux commerces, logements et équipements Connecter les différents espaces publics par un maillage piéton PERMETTRE UNE COHÉRENCE ET SYNERGIE DES USAGES DANS LE CENTRE ANCIEN Conforter les usages existants et impulser de nouvelles activités Garantir une convivialité et attractivité des espaces, tout en assurant une complémentarité entre la place C. Gervais et le cœur d'îlot. Optimiser l'offre de stationnement en faveur des espaces publics VALORISER LA PRÉSENCE DU PAYSAGE ET ENGAGER UNE VÉGÉTALISATION DU SECTEUR Valoriser la trame d'arbres existants Travailler la porosité des sols Valoriser les vues et la co-visibilité de la place et l'Église</p>
Description de l'action	<p>La commune d'Anneyron souhaite redynamiser son centre- bourg à travers une requalification globale. La traversée du centre a déjà fait l'objet d'une première reconquête des espaces publics. La municipalité poursuit cette réflexion en engageant la restructuration du centre ancien. La requalification de la partie basse du centre- bourg doit favoriser l'appropriation des différents espaces et des usages (marché, terrasses, ...), mettre en valeur le patrimoine bâti qui la structure et les liens avec le paysage environnant, améliorer ses connexions avec les pôles environnants (équipements, commerces, espaces publics...) tout en maintenant une bonne fonctionnalité. Secteur d'étude Le périmètre d'étude correspond à la partie du Sud du centre- bourg: particulièrement la place Camille Gervais face à la mairie, l'îlot du Château de Larnage, les abords de la salle des fêtes et l'ensemble des voiries présentes sur les abords immédiats. Bien que le périmètre soit défini, le contexte élargi est pris en compte (liens à créer rôle de centralité...).</p>
Partenariats	<p><u>Le projet de la commune sera réalisé en coordination avec :</u> Les travaux de reprise du réseau d'assainissement avec mise en séparatif pilotés par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, L'enfouissement des réseaux électricité et téléphone, ainsi que de l'éclairage public (passage en led) : travaux gérés par le SDED La reprise d'une partie du réseau d'eau potable : travaux gérés par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure.</p>
Financements potentielle- ment mobili- sables	<p>Etat, Région, Département Communauté de Communes, SDED ADEME</p>
Indicateur de suivi	<p>Qualitatif : confort et sécurité des usagers piétons et cyclistes en particulier, ambiance générale apaisée et températures ressenties plus agréables (réduction des îlots de chaleur) Quantitatif : développement des manifestations sur la zone, développement des commerces, nombre de passants et de regroupements . Réduction du nombre de véhicules stationnant et en circulation.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



MOBILITÉS

FICHE ACTION

Développement du tourisme fluvial en lien avec la ViaRhôna - Réhabilitation totale de l'apponement fluvial - ANDANCETTE

Date de mise à jour : 06/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Requalifier et aménager les berges en créant une liaison modes doux pour relier la ViaRhôna au Centre Bourg en passant par le ponton (remplacement du ponton) et l'aire de loisirs créée par la commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation du ponton obsolète et dangereux et favoriser le lien avec les équipements communaux.- Equiper les espaces publics (stationnement...)- Favoriser les contacts avec les commerces
Partenariats	Ex : État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP). <ul style="list-style-type: none">- Etat – Région - CNR
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">- FNADT Plan Rhône : 13 200 €- Région : 13 200 €- CNR : 13 200 €
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif Quantitatif

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Développer et aménager les 2 pôles gares (Saint-Vallier et Saint-Rambert-d'Albon) » (maîtrise d'ouvrage à définir)

Date de mise à jour :

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser l'usage des 2 gares du territoire implantées sur Saint-Vallier et Saint-Rambert-d'Albon▪ Dynamiser ces pôles gares
Description de l'action	<p>Les deux gares du territoire, St Vallier et St Rambert, sont très fréquentées puisqu'elles desservent notamment Lyon et Valence : 288 000 voyageurs par an pour la gare de St Vallier en 2019 et 286 000 par an pour St Rambert.¹¹</p> <p>L'objectif est de continuer à dynamiser ces pôles représentant un service précieux pour le nord Drome Ardèche</p> <p>Étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mener une réflexion afin d'objectiver les besoins des utilisateurs ;- Prioriser les actions les plus pertinentes ; <p>Plusieurs idées pertinentes ont déjà été proposées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réhabiliter les bâtiments gares inutilisés, afin de créer un lieu de vie ou d'informations pour les usagers en attendant le train ou arrivant sur le territoire ;- Augmenter la capacité d'accueil des aires de stationnement et baisser le prix pour les consignes sécurisées des vélos ;- Développer l'intermodalité en gare,- Développer des offres de prêts en gares de vélos ou voitures électriques, afin d'éviter de prendre sa voiture personnelle pour aller ou rentrer de la gare,- Etudier l'opportunité d'une navette urbaine depuis la gare vers les plus gros employeurs.
Partenariats potentiels	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, SNCF
Budget HT	Non défini
Financements potentielle-ment mobili-sables	Financement mobilisable auprès : Etat, Conseil départemental, Conseil régional, SNCF
Evaluation / Indicateur de suivi	<p>Qualitatif</p> <ul style="list-style-type: none">• Réflexion menée et plan d'actions défini O/N• Nombre de projets réalisés ou en cours <p>Quantitatif</p>

¹¹ https://ressources.data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/table/?disjunctive.nom_gare&disjunctive.code_postal

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



- Nombre de passagers
- Nombre de places de stationnement

FICHE ACTION

« Développer des modes de transport actif sur le territoire »

Date de mise à jour : 16 juillet 2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire une réflexion pour développer la pratique des modes actifs sur le territoire ▪ Dynamiser les pratiques alternatives à l'autosolisme
Description de l'action	<p>L'objectif est de dynamiser la pratique des modes actifs pour se déplacer quotidiennement et lutter contre l'autosolisme.</p> <p>Étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudier les opportunités de dynamiser la pratique des modes actifs sur notre territoire - Mener une réflexion afin d'objectiver les besoins des utilisateurs ; - Prioriser les actions les plus pertinentes ; <p>Plusieurs idées pertinentes ont déjà été proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le réseau cyclable (VVV) - Développer l'usage du vélo - Aide à l'acquisition du VAE - Développer le covoiturage - Participation au challenge mobilité de la région - ...
Partenariats potentiels	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, SNCF
Budget HT	Budget étude 40 000€ Budget actions non défini
Financements potentielle-ment mobili-sables	Financement mobilisable auprès : Etat (plan vélo), Conseil départemental, Conseil régional, CEE
Evaluation / Indicateur de suivi	<p>Qualitatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion menée et plan d'actions défini O/N • Nombre de projets réalisés ou en cours

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SOINS

FICHE ACTION

« Améliorer l'accès au très haut débit pour les entreprises et les particuliers »

Date de mise à jour : 09/07/2021

Objectifs	▪ Poursuivre le développement de la FTTH sur le territoire
Description de l'action	Convention signée avec le syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Porte de DrômArdèche d'ici 2025
Partenariats	ADN
Budget HT	3 750 000 € en 2016 2 500 000 € en 2020 Solde de 1 025 000 € en 2023
Financements mobilisables	Financements mobilisés par ADN
Evaluation / Indicateur de suivi	Nombre d'abonnements fibre Nombre de prises raccordées

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Accueil d'enfants en situation de handicap en crèche et au domicile des assistantes maternelles » / « CC Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 01 07 2021 MC

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en accueil collectif et en accueil individuel
Description de l'action	<p>Le projet petite enfance permet aujourd'hui d'accueillir des enfants en situation de handicap dans les 9 crèches du territoire ainsi qu'au domicile des assistantes maternelles. Cependant, ces accueils nécessitent des améliorations sur le plan de la formation des professionnels (les), l'achat de matériel spécifique, l'accompagnement des familles avec une attention particulière sur un volet communication.</p> <p>La collectivité souhaite développer une approche globale à l'échelle du territoire. C'est pourquoi, un projet de micro crèche de 10 places est à l'étude. Ce lieu est pensé comme un lieu ressource : emploi de personnel spécifique, développement des partenariats, animation de réseaux... Ce lieu sera mobilisable par les professionnels de l'accueil individuel, collectif, par les familles.</p>
Partenariats	<p>Financiers : État, Caisse d'Allocations familiales, Région</p> <p>Techniques : Département (PMI), Mutualité sociale et agricole, CAF, médecins, hôpitaux, CAMSP, associations liées au handicap</p>
Budget HT	<p>Construction micro crèche = 835 000 € HT</p> <p>Divers (matériel, formation) = 20 000 € HT</p>
Financements mobilisables	<p>CAF = 128 000 €</p> <p>DETR/DSIL = 469 000 € (sous réserve de la signature de l'arrêté DSIL par le préfet de région)</p> <p>AURA = 152 000 €</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Evaluation Indicateur suivi	/ de <u>Qualitatif</u> : Dynamique de formation : acquisition de connaissances, développement des compétences, nombre et diversité des sujets pour les agents et des assistantes maternelles, Qualité du suivi des enfants Adaptation du matériel et des bâtiments Satisfaction des familles (accompagnement individuel, collectif, enquête...) Qualité du partenariat : réunions projets <u>Quantitatif</u> : nombre d'enfants en situation de handicap, nombre de familles concernées, nombre d'agents et am formées, investissement de matériel spécifique
-----------------------------------	--

FICHE ACTION

Extensions et aménagement d'espaces aquatiques au centre aquatique de Saint Vallier / Saint Vallier

Date de mise à jour : 28/07/2021

Objectifs	<p>Développer l'attractivité du centre aquatique de Porte de DrômArdèche en renforçant son offre à destination des familles</p> <p>Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » la Communauté de communes dispose de trois équipements aquatiques en gestion directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le centre aquatique Bleu Rive à Saint Vallier (CABR) ; • la piscine des Collines à Châteauneuf de Galaure ; • la piscine Bleu Idéal à Hauterives. <p>Avec 130 000 entrées/an, le centre aquatique Bleu Rive est un équipement structurant pour le territoire. Certaines de ses caractéristiques en font un équipement particulièrement attractif l'été pour les familles : bassin ludique, toboggan, espaces extérieurs vastes et de qualités...</p> <p>Toutefois, en période hivernale, on note une baisse de fréquentation avec un manque d'offre de service pour les familles</p> <p><u>Ainsi afin de renforcer son offre à destination des familles, en hiver comme en été, la Communauté de communes souhaite réaliser des espaces aquatiques à destination des plus jeunes.</u></p>
Description de l'action	<p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation d'une extension pour création d'un pentagloss intérieur • l'aménagement d'une aire de jeux d'eau intérieure « splashpad » en valorisant un espace actuellement peu utilisé (petite pataugeoire et terrasse intérieure) • la création ou l'aménagement d'un espace de stockage pour des jeux gonflables qui seront installés ponctuellement sur le grand bassin afin de créer des parcours ludiques • la réorganisation de l'espace entrée pour limiter les déperditions de chaleur
Partenariats	État, Conseil régional
Budget HT	Opération : 928 699 € Travaux : 742 000 €
Financements mobilisables	Etat (DSIL 2019) : 87 500 € Région Rhône Alpes (Contrat Ambition Région I) : 225 000 €
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif : fréquentation Quantitatif : superficie créée et aménagée, nombre de jeux d'eau installés

FICHE ACTION

Revitalisation et pérennisation du site hospitalier de Saint Vallier

Requalification de bâtiments - 1^{ère} phase : dépollution et démolition d'un ancien EHPAD

Date de mise à jour : 10/09/2021

<p>Objectifs</p>	<p>Permettre au territoire de regagner en attractivité et compétitivité Assurer la pérennité et le devenir du site hospitalier Garantir une offre de soin au territoire</p> <p>Dans le cadre de l'exercice de sa compétence santé, et du contrat local de santé signé en 2018, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche souhaite développer un partenariat ambitieux avec l'ARS et les hôpitaux Nord-Drôme afin de contribuer au maintien et au développement du site hospitalier de Saint Vallier.</p> <p>Ce site est implanté au Sud de la Commune sur un tènement du plus de 16 ha. Il dispose de plusieurs bâtiments dont certains sont assez récents et en bon état, d'autres plus anciens sont aujourd'hui peu adaptés pour le maintien de services ; les urgences et le service de médecine générale font d'ailleurs actuellement l'objet d'une réflexion de requalification menée par l'hôpital.</p> <p>Le départ de certains services comme la psychiatrie ou des déclassements pour cause de sécurité, ont conduit à l'abandon de plusieurs bâtiments qui constituent aujourd'hui des friches.</p> <p>Des premières réflexion et études de diagnostic ont déjà été menées afin de définir les possibilités de revalorisation et requalification de plusieurs bâtiments aujourd'hui inoccupés. Dans une dynamique visant à consommer moins et mieux les espaces, de nouveaux usages, de nouvelles fonctions pourraient être donnés à ces bâtiments laissés à l'abandon.</p> <p>Par ailleurs, le tènement immobilier est situé sur une très vaste parcelle disposant d'un fort potentiel permettant peut-être d'y installer des activités connexes à l'hôpital.</p> <p>Un premier projet de requalification concerne un ancien EHPAD situé à l'entrée du site hospitalier. Le scénario retenu pour ce site serait une démolition pour reconstitution d'un potentiel foncier permettant par la suite d'envisager l'implantation d'un nouvel équipement.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><u>Présentation générale du bâtiment</u> Situé à l'entrée du site, ce bâtiment est le plus ancien de l'hôpital. Il se compose d'un corps de bâtiment en U avec une cours centrale partiellement refermée par une chapelle. Il présente une superficie de près de 5 000 m² qui, suivant les zones, se répartie sur 4 niveaux avec la présence de cave enterrées et sous-sols.</p> <p><u>Présentation du projet</u> Une mission de diagnostic confié à un cabinet d'architectes a permis d'identifier, au regard de la typologie du bâtiment, de son état et des contraintes, différentes hypothèses de requalification.</p> <p>Le scénario retenu pour ce site est une démolition pour reconstitution d'un potentiel foncier permettant par la suite d'envisager l'implantation d'un nouvel équipement.</p> <p>Ainsi les premières étapes du projet, objet de la présente fiche action concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le traitement et l'éventuelle valorisation des matériaux et encombrants ; • le désamiantage du bâtiment ; • la démolition et/ou déconstruction partielle ;

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



	<ul style="list-style-type: none">le renforcement et le traitement des avoisinants, et la remise en état générale du site.
Partenariats potentiels	Hôpitaux Drôme Nord, ARS Etat, Région Auvergne Rhône Alpes, Conseil départemental
Budget HT	Études (maîtrise d'œuvre, diagnostics amiante...): 130 000 € Travaux : 1 000 000 €
Financements potentielle-ment mobili-sables	En cours de sollicitation : Etat, Région Auvergne Rhône Alpes, Conseil départemental
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif : Quantitatif: m ³ de déchets traités, valorisé, m ² de foncier mis à disposition, hausse de la présence médicale sur site

FICHE ACTION

**RENOVATION DE L'ECOLE ET DES LOCAUX PERISCOLAIRE POLYVALENTS _ PON-
SAS**

Date de mise à jour : 01/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation énergétique ▪ Mise en accessibilité des bâtiments ▪ Amélioration fonctionnelle et sanitaire ▪ Objectif de qualité environnementale
Description de l'action	<p>Rénovation des bâtiments existant avec une éventuelle extension.</p> <p>3 salles de classe, cantine, garderie, bureau, sanitaire, dortoir, locaux annexes.</p>
Partenariats potentiels	<p>Ex : État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - Communauté de Communes
Financements potentiellement mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Etat – DETR/DSIL - Région - Département - Communauté de Communes – Fonds de concours
Indicateur suivi	<p>Qualitatif : Baisse consommation énergétique, meilleure accessibilité et fonctionnalité des locaux, amélioration du confort</p> <p>Quantitatif</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Salle des Fêtes Commune de SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS

Date de mise à jour : 01/09/2021

Objectifs	Salle des Fêtes
Description de l'action	Création d'une nouvelle salle des fêtes. L'ancienne salle des fêtes manque d'espace extérieur et est difficilement améliorable
Partenariats	A définir
Financements potentiellement mobilisables	Conseil Départemental – Conseil Régional – Etat (DETR)
Budget	Coût approximatif du bâtiment : 900 000 € HT
Indicateur de suivi qualitatif	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Salle des Fêtes Commune de LENS-LESTANG

Date de mise à jour : 30/06/2021

Objectifs	Salle des Fêtes
Description de l'action	Création d'une salle des fêtes bioclimatique dans le parc du Régrimet. L'ancienne est source de nuisances sonores, conflits de voisinage, espaces extérieurs réduits, charges élevées car bâtiment mal isolé.
Partenariats	CAUE
Financements potentiellement mobilisables	Conseil Départemental – Conseil Régional – Etat (DETR)
Budget	Coût approximatif du bâtiment : 1.080.000 € HT Hors VRD , aménagement extérieurs, voirie, aire de stationnement, espaces verts, maîtrise d'oeuvre
Indicateur de suivi qualitatif	Bâtiment bioclimatique : Respect de l'environnement – Conditions d'utilisation plus écologiques en utilisant des énergies renouvelables et moins d'énergies fossiles - Gain sur facture électricité – Empreinte carbone moins forte

FICHE ACTION

Construction d'un bâtiment de vestiaires au stade de foot de St Martin

COMMUNE D'ALBON

Date de mise à jour : 28/06/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif du projet est d'améliorer l'accueil des usagers du stade. <p>La Commune sollicite des soutiens financiers pour permettre à ce projet d'aboutir.</p>
Description de l'action	<p>La Commune d'ALBON a pour projet de construire un bâtiment de vestiaires pour le club de foot intercommunal, dans l'emprise du stade de St Martin des Rosiers, en complément des locaux existants.</p> <p>Ce projet permettra de recevoir plus confortablement les équipes masculines en classement fédéral 5 et féminines en classement fédéral 4 et leurs équipes adverses en tenant compte des exigences et recommandations de la Fédération Française de Foot, des dernières réglementations thermiques et d'accessibilité P.M.R.</p> <p>Le projet comprendra la création de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 vestiaires garçons de 20 m² - 2 vestiaires filles de 25 m² - 2 locaux douches mutualisés de 10 m² - 1 sanitaire intérieur - 1 vestiaire arbitre de 12 m² avec sanitaire-douche, - 1 local sanitaire PMR accessible depuis l'extérieur - 1 préau-auvent extérieur d'environ 40 m². <p>La mairie a récemment voté le budget prévisionnel 2021 et prévu la somme de 220 000 euros TTC pour la totalité du projet (comprenant les études, la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux)</p>
Partenariats potentiels	<p>Ex : État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP).</p>
Financements potentielle-ment mobilisables	<p>La Commune sollicitera le soutien financier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ÉTAT (DETR) - La Région Auvergne Rhône-Alpes, - Le Département de la Drôme, - La communauté de Communes Porte de DrômArdèche. <p>Le reste sera à la charge de la Commune.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Réhabilitation de la Gendarmerie – Saint Rambert d'Albon

Date de mise à jour : 26062021

Objectifs	Réhabilitation de la Gendarmerie			
Description de l'action	La commune souhaite réhabiliter l'actuelle gendarmerie. Les travaux concernent la réalisation : Toitures, Terrasses, menuiseries extérieures, sanitaires, carrelage, chaudière, isolation extérieure			
Partenariats	Région, Département, Etat			
Financements mobilisables	Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
	AMO	12 000,00		
	Maitrise d'œuvre	40 000,00	Région 40%	206 800,00
	Construction et acquisition	450 000,00	Département 20%	103 400,00
	Divers (Géomètre, CT, CSPS, ...)	15 000,00	Autres *	
			Autofinancement	206 800,00
	TOTAL HT	517 000,00	TOTAL HT	517 000,00
Indicateur de suivi	Qualitatif : <ul style="list-style-type: none">- Qualité de vie au travail- Rationalisation optimisation des espaces Quantitatif <ul style="list-style-type: none">- Cout de fonctionnement mensuel- Consommation énergetique			

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Création d'un complexe sportif » - SAINT RAMBERT D'ALBON

Date de mise à jour :26062021

Objectifs	Création d'un complexe sportif à proximité de la nouvelle école route des Vergers			
Description de l'action	La commune souhaite se porter acquéreuse d'une parcelle attenante à l'école Pierre Turc Pascal (Route des Vergers) visant à la création du nouveau complexe sportif qui abritera : <ul style="list-style-type: none">-une salle d'arts martiaux- un terrain de football- Un espace multisport (scolaire périscolaire, ...)- L'ensemble des besoins de rangements, de sanitaires, de locaux techniques. Afin de mener au mieux cette création la collectivité va s'entourer d'un cabinet pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour déterminer les solutions optimales sur le plan fonctionnel, organisationnel et de gestion.			
Partenariats	Région , Département			
Financements potentiellement mobilisables	Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
	AMO	14 000,00		
	Maitrise d'œuvre	40 000,00	Région 40%	187 600,00
	Construction et acquisition	400 000,00	Département 20%	93 800,00
	Divers (Géomètre, CT, CSPS, ...)	15 000,00	Autres *	
			Autofinancement	187 600,00
	TOTAL HT	469 000,00	TOTAL HT	469 000,00

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



57

Indicateur suivi	de	Qualitatif
		Quantitatif

- Optimisation des trajets
- Optimisation des couts de fonctionnement
- Bien être équipe et enfants liés à la proximité
- Mutualisation des équipements
- Mobilité
- Cout de fonctionnement mensuel (Energie, entretien, transports, ...)

FICHE ACTION**« Agrandissement de l'école Pierre Turc Pascal »****Date de mise à jour :26062021**

Objectifs	<p>La commune dispose actuellement de 3 groupes scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Une école maternelle « Pierre TURC-PASCAL » située route des Vergers, comprenant 10 classes ;▪ Un groupe primaire de 19 classes « F.A. MARTIN » situé rue Lucien Chautant, en centre-ville ;▪ Un groupe scolaire excentré, au quartier de Coinaud. Il s'agit d'une école intercommunale entre les communes de Saint-Rambert-d'Albon et d'Anneyron et qui regroupe 3 classes maternelles et 5 primaires. <p>Il n'est pas envisageable d'agrandir les écoles FA Martin et Coinaud existantes pour 2 raisons :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas de terrain d'assiette foncière disponible sur place au hameau de coinaud,- Concernant FA MARTIN le centre-ville est saturé par les véhicules (automobile et car) Le collège est à proximité immédiate de l'école élémentaire FA Martin. Lors des entrées et sorties de classe, on manque de places de stationnement le risque sécuritaire est très important. <p><u>Le projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Une attention particulière est demandée pour qualité acoustique des lieux.▪ La collectivité souhaite un projet sobre et innovant.▪ Ce nouveau groupe scolaire pourrait alors être l'occasion de concevoir des espaces de qualité tout en employant des techniques écologiques performantes et audacieuses.
Description de l'action	<p><u>Détermination du programme :</u></p> <p>La commune a opéré et notifier le maître d'œuvre de l'opération début février, son étude et son accompagnement portera sur la construction d'un nouveau groupe scolaire. Le projet devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 18 classes à construire en 1 tranche opérationnelle pour la rentrée de septembre 2022▪ Une salle des maîtres, et divers▪ Un réfectoire avec cuisine relais pouvant accueillir 100 rationnaires de plus <p>Ce projet d'agrandissement du groupe scolaire, comporte plusieurs enjeux. Le plus</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



important pour ce projet est la volonté d'une réorganisation spatiale générale du groupe scolaire tout en adoptant une démarche écologique. Une conception sobre et raisonnée associée à des matériaux durables et performants permettra d'atteindre facilement les objectifs de haute qualité environnementale souhaités.

La collectivité travaille avec le Maître d'œuvre afin de créer une architecture écologique à la consommation énergétique très faible. Nous optons également pour des matériaux biosourcés pour une empreinte écologique réduite et des espaces sains.

Dans la continuité de cette démarche environnementale, nous essaierons de préserver la cour intérieure verte afin de ne pas sacrifier les pauses des élèves à l'extérieur du groupe scolaire.

D'autre part, il est évident que ce projet doit être fonctionnel, la conception des espaces doit accompagner les utilisateurs dans leur quotidien. Le tout, en ligne avec le programme et surtout avec les ressources financières de la commune. La conception tiendra compte de la diversité des utilisateurs pour s'adapter à leurs besoins spécifiques tout en mutualisant certains espaces.

Construire un nouveau groupe scolaire sur la même emprise foncière que le Groupe Scolaire Pierre TURC-PASCAL, en dehors du centre-ville apporte différents avantages à la ville pour désengorger le centre parait le plus raisonnable en termes d'économie du foncier pour la commune de St Rambert d'Albon et cela permettra aussi pour d'optimiser et de rationaliser les moyens techniques et humaines en regroupant FA Martin et Pierre Turc Pascal.

Cible scolaire : tous les élèves de l'école F. et A. Martin du cycle 2 et 3 c'est-à-dire : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 seraient scolarisés dans le nouveau groupe scolaire. Cela permettra aussi aux enfants de maternelle une vraie passerelle sereine psychologiquement vers le CP.

Partenariats potentiels

Etat, région, CCPDA

Financements potentiellement mobilisables

Etat, CCPDA, région, CD

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Indicateur suivi	de
	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cout de fonctionnement mensuel de la structure (NRJ, Personnel, fourniture repas, entretien des équipements et des espaces extérieurs ...)- Variation des effectifs- Mobilité stationnement et trafic pendulaire <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Consommation du foncier- Qualité environnementale- Utilisation des espaces verts préservés pour les enfants- Bien être des équipes et des élèves

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Intitulé du projet » / « commune » : Phase 4 de l'écoquartier / commune de Champagne

Date de mise à jour :

Objectifs	Création d'un parc afin de finaliser l'aménagement du square du Sonneur
Description de l'action	Liaison piétonne Aménagement d'un espace public ludique (parc) et création d'un bâtiment à énergie positive (photovoltaïque) à destination des associations. Plantations
Partenariats potentiels	Ex : État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP).
Financements potentiellement mobilisables	Etat : DSIL ou DETR Région Département Fonds Européens CCPDA : fonds de concours
Indicateur de suivi	Qualitatif : trame verte Quantitatif : Acquisition du foncier : 200 000 € Travaux : 200 000 €

FICHE ACTION

Requalification du centre ancien – Commune d'ANNEYRON

Date de mise à jour :

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ APAISER LE CENTRE ANCIEN ET GARANTIR DES PERMÉABILITÉS PIÉTONNES • Apaisement des rues du centre ancien • Des accès facilités aux commerces, logements et équipements • Connecter les différents espaces publics par un maillage piéton ➤ PERMETTRE UNE COHÉRENCE ET SYNERGIE DES USAGES DANS LE CENTRE ANCIEN • Conforter les usages existants et impulser de nouvelles activités • Garantir une convivialité et attractivité des espaces, tout en assurant une complémentarité entre la place C. Gervais et le cœur d'îlot. • Optimiser l'offre de stationnement en faveur des espaces publics ➤ VALORISER LA PRÉSENCE DU PAYSAGE ET ENGAGER UNE VÉGÉTALISATION DU SECTEUR • Valoriser la trame d'arbres existants • Travailler la porosité des sols • Valoriser les vues et la co-visibilité de la place et l'Église
<p>Description de l'action</p>	<p>La commune d'Anneyron souhaite redynamiser son centre- bourg à travers une requalification globale. La traversée du centre a déjà fait l'objet d'une première reconquête des espaces publics.</p> <p>La municipalité poursuit cette réflexion en engageant la restructuration du centre ancien.</p> <p>La requalification de la partie basse du centre- bourg doit favoriser l'appropriation des différents espaces et des usages (marché, terrasses, ...), mettre en valeur le patrimoine bâti qui la structure et les liens avec le paysage environnant, améliorer ses connexions avec les pôles environnants (équipements, commerces, espaces publics...) tout en maintenant une bonne fonctionnalité. Secteur d'étude Le</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



	<p>périmètre d'étude correspond à la partie du Sud du centre-bourg: particulièrement la place Camille Gervais face à la mairie, l'îlot du Château de Larnage, les abords de la salle des fêtes et l'ensemble des voiries présentes sur les abords immédiats. Bien que le périmètre soit défini, le contexte élargi est pris en compte (liens à créer rôle de centralité...).</p>
Partenariats	<p>Le projet de la commune sera réalisé en coordination avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- les travaux de reprise du réseau d'assainissement avec mise en séparatif pilotés par la communauté de communes Porte de DrômArdèche,- l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone, ainsi que de l'éclairage public (passage en led) : travaux gérés par le SDED- la reprise d'une partie du réseau d'eau potable : travaux gérés par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure.
Financements mobilisables	<p>Coût estimatif du projet – 1.500.000,00 € HT (études et travaux)</p>
Indicateur de suivi	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Réaménagement du centre ancien – Commune de SARRAS

Date de mise à jour : juin 2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en valeur du patrimoine et attractivité de la commune
Description de l'action	<p>Réaménagement du centre ancien : la place de la Fontaine et la place du canal forment actuellement une seule grande place divisée en 2 parties et sont situées près de l'église et de l'ancienne poste. Cette place est maintenant surchargée de véhicules de stationnement, et tous les arbres existants ont dû être coupés par suite de maladie. Un autre parking serait créé à proximité, ce qui permettrait de réaménager cette place : réduire le nombre de stationnements, l'agréments, laisser plus d'espace pour les piétons...</p> <p>Coût prévisionnel de réaménagement, sous toute réserve : 250 000 euros</p> <p>Installation d'ombrières sur le nouveau parking à créer, pour un coût d'environ 100 000 euros</p>
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none">- État- Conseil départemental de l'Ardèche

FICHE ACTION

Requalification d'une ancienne halle et de ses abords en cœur de village – Commune d'Epinoze

Date de mise à jour : juillet 2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la requalification du centre-bourg après les travaux sur les espaces publics ▪ Reconquérir l'offre commerciale, avec l'implantation d'un commerce ▪ Animer le centre-village, via un espace couvert
Description de l'action	<p>La requalification des espaces publics du centre-village s'opère actuellement en deux tranches de travaux : une première d'ores et déjà achevée (nouvel immeuble, transfert du bar-tabac-presse, création d'une nouvelle place centrale) et une deuxième en passe d'être lancée (aménagement de la traverse jusqu'à la mairie).</p> <p>Une troisième phase pourrait être initiée au cours du mandat 2020-2026, via la requalification d'une halle et de ses abords, avec l'implantation d'un nouveau commerce sur un tènement acquis par la Communauté de Communes Porte de Drôme-Ardèche.</p> <p>Un projet de construction en fond de terrain est prévu, porté par Habitat Dauphinois.</p>
Partenariats potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - État - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Conseil départemental de la Drôme - CCPDA - Habitat Dauphinois
Financements potentiellement mobilisables	<p>Idem ci-dessus</p> <p>Projet estimé à 800k€ environ</p>
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un nouveau commerce - Animations en centre-village (dans la continuité du nouveau marché gourmand)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Réfection totale de la toiture de l'école maternelle - ANDANCETTE

Date de mise à jour : 06/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Prendre le toit étanche (très importantes fuites sur pratiquement la totalité de la surface (670 m²).▪ Mettre la charpente en parfaite sécurité.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Les travaux consistent à changer toute la couverture, la zinguerie (noues, cheneaux, descentes bacs acier anti condensation), les voliges et liteaux
Partenariats potentiels	Ex : État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP). <ul style="list-style-type: none">- Etat : DETR- Département : Aménagement du territoire
Financements mobilisables	DETR 2020 : 25 000 € <ul style="list-style-type: none">- Département : 16 306 €
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif Quantitatif

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Réaménagement de l'Hôtel de ville » - Châteauneuf de Galaure

Date de mise à jour : 30/06/21

Objectifs	<p>Rendre accessible l'Hôtel de ville aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Rénover et réaménager les bureaux et les diverses salles.</p> <p>Sécuriser l'accueil.</p> <p>Estimatif : 300 à 400 K€</p>
Description de l'action	<p>Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'accueil, le bureau du Maire, la salle des mariages, la salle du conseil et les bureaux, par la mise en place d'un ascenseur. Des travaux complémentaires d'aménagement des bureaux seront nécessaires pour en améliorer l'ergonomie générale et l'agencement. Une rénovation totale des peintures devra être réalisée, le mobilier devra lui aussi évoluer.</p> <p>L'accueil doit être sécurisé en créant un SAS, une salle d'attente, un espace plus confidentiel pour les échanges entre les administrés et la secrétaire.</p>
Partenariats potentiels	<p>Europe ; Etat ; Région ; Département ; Intercommunalité.</p>
Financements potentiellement mobilisables	<p>Fonds européens :</p> <p>Etat :</p> <p>Région :</p> <p>Département :</p> <p>Intercommunalité :</p> <p>Fond propre</p>
Indicateur de suivi	<p>Qualitatif : permettre un accès à toutes les personnes à mobilité réduite employés compris, à l'Hôtel de ville, à ses espaces ouverts au public comme aux zones réservées aux salariés.</p> <p>Quantitatif : Néant</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Création aires de jeux » / « LAVEYRON »

Date de mise à jour : 29/06/2021

Objectifs	<p>Poursuite de l'attractivité de la commune.</p> <p>Appropriation du parc et de ses alentours par la population et les touristes.</p>
Description de l'action	<p>Investir pour la population pour l'amélioration de la qualité de vie pour l'école, la population de Laveyron et ses visiteurs dans la création de plusieurs aires de jeux et d'un city stade.</p> <p>Les différents lieux concernés sur la commune par ce projet: La Rayonnière, l'école, les bords du Rhône, La Ronceraie.</p>
Partenariats potentiels	<p>Ex : État, Conseil départemental, Région, Porte de DrômArdèche</p>
Financements mobilisables	<p>Entre 150 000 et 250 000 euros</p>
Indicateur de suivi	<p>Qualitatif :</p> <p>Quantitatif</p>

FICHE ACTION**« CONSTRUCTION d'un restaurant – commerces – gîte d'étape » / Commune de Peyraud****Date de mise à jour : 16/07/2021**

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT, D'UN COMMERCE ET DE GITES D'ETAPE POUR OUVERTURE EN 2023/2024
Description de l'action	<p>La commune de Peyraud a acquis le 15 avril dernier un restaurant dont le propriétaire a décidé de cesser son activité. Ce bâtiment situé sur une parcelle de 4 300 m², nécessite un réaménagement trop complexe pour relancer l'activité tout en respectant les riverains. Aussi le Conseil Municipal a décidé qu'il serait démoli et qu'un nouveau bâtiment serait construit, le terrain étant situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme, avec une contrainte de côte à respecter vis-à-vis du PPRI Rhône.</p> <p>La municipalité souhaite que le projet comporte divers éléments liés au tourisme et aux utilisateurs des voies douces du secteur, en plus du bar-restaurant, à savoir un local de vente de produits locaux, un local atelier/garage à vélos et un espace gîte, comportant 3 chambres doubles tout confort pouvant accueillir chacune 4 personnes, le tout dans une surface de bâtiment de près de 420 m².</p> <p>Les espaces extérieurs sont traités avec le stationnement nécessaire, une aire de jeux pour enfants, éventuellement une aire de pétanque, et les aménagements paysagers indispensables pour procurer une protection vis-à-vis du vent dominant.</p> <p>Le coût de cette opération d'aménagement est estimé à 1.350.000,00 € H.T. dont 980.000,00 € H.T. de travaux et 180.000,00 € d'acquisition du tènement, avec un planning d'exécution qui est prévu de s'étaler sur la période 2021-2024.</p> <p>Le Conseil Municipal a décidé de confier une mission de mandat au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement pour porter à son terme ce projet.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Partenariats potentiels	État, Conseil Régional, Conseil départemental (SDEA), Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Financements potentiellement mobilisables	État, Conseil Régional, Conseil départemental, Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
Indicateur de suivi	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquisition du tènement immobilier / Licence IV / Fond de commerce- Convention avec le SDEA- Etude de faisabilité par la CCI en cours- Choix de l'architecte- Discussions avec « Bistrot de Pays »- Vote d'une ligne de préfinancement avec un établissement bancaire <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Convention de mandat signée le 01/02/2021 avec le SDEA- Plusieurs réunions se sont tenues pour la négociation du prix des bâtiments/Fond de commerce. Signature chez le notaire le 15/04/2021- Réunions avec l'architecte pour l'avant-projet sommaire- Délibération du 22/04/2021 Ligne de crédit- Délibération du 26/05/2021 désignant l'architecte retenu

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

FICHE ACTION

Voie de désenclavement ZI DU Cappa – Saint Rambert d’Albon

Date de mise à jour :25062021

Objectifs	Désenclavement ZI du CAPP A
Description de l’action	<p>La zone industrielle du Cappa est desservie actuellement par une voie qui débouche en plein centre-ville sur la route communale ex-RD 807. Cette sortie est dangereuse vu le trafic important sur la Rue de Marseille et de la Rue du Chêne et le nombre de poids lourds qui sortent de la zone.</p> <p>Un passage inférieur permet le franchissement de la voie SCNF dans la zone industrielle mais uniquement pour les véhicules d’un gabarit inférieur à 3.00 de large et 2.00 de hauteur. Celui-ci ne permet pas le passage des poids lourds qui doivent transiter par le centre-ville pour accéder à la zone.</p> <p>Il est donc proposé de réaliser une nouvelle voie d’accès pour désenclaver la ZI Cappa, ce qui nécessitera la construction d’un passage supérieur sur la voie SNCF.</p> <p>La nouvelle voie de désenclavement pourrait faire l’objet de 2 tronçons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tronçon à l’est de la voie ferrée - Un tronçon à l’ouest de la voie ferrée <p>En 2003un contrat de maîtrise d’œuvre à hauteur de 23 402.25€ HT a été signé à l’époque avec la DDE. L’enveloppe prévisionnelle des travaux étaient de 850 000 euros HT (dont 550 000€ HT pour la 1^{ère} tranche et 300 000€ HT pour la 2^{ème} tranche).</p>
Partenariats potentiels	Etat Région Communauté de communes de Porte de Drome Ardèche
Financements mobilisables	
Indicateur de suivi	Qualitatif Quantitatif

FICHE ACTION

« Aménagement de la Zone Axe 7 en Haute Qualité Environnementale

Date de mise à jour :

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager le parc d'activités Axe 7 à dimension régionale dans une logique d'exemplarité environnementale et d'innovation
Description de l'action	<p>Plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Volet certification HQE</u> : Définition d'un cahier des charges définissant une HQE en termes d'aménagement : qualité d'aménagement, sobriété de l'utilisation du foncier, limitation des nuisances, • <u>Volet changement climatique/végétalisation</u> : travail sur les variétés plus susceptibles de convenir au changement climatique, économes en eau et favorables à la biodiversité tant au niveau agricole que pour les espaces verts => mise en place d'une parcelle test (tests variétaux, suivis mise en culture, bilans...) • <u>Volet énergies renouvelables</u> : étude des potentiels de développement des ENR à l'échelle du parc et des alentours • <u>Volet sobriété foncière</u> : étude des gisements fonciers à l'échelle du territoire de l'EPCI soit pour une requalification économique soit pour une remise en culture ou une renaturation, afin de tendre vers une zéro artificialisation nette • <u>Volet écologie industrielle et circulaire</u> : étude à l'échelle du parc d'activités et du territoire de l'EPCI (synergies possibles entre les acteurs, faisabilité des mutualisations, animation...) • <u>Volet restauration collective</u> : Etude pour la définition des modalités de restauration collective sur la zone avec du local et en lien avec la démarche en cours de réflexion de PAT
Partenariats	<p>AXE 7 : Services de l'Etat (DDT, DREAL...), Chambres d'Agriculture, SAFER, LPO</p>
Budget HT	<p>Montant fonctionnement : 400 000 euros HT (Début : été 2021/Fin : fin 2022) Montant investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcelles test agri/espaces verts : 150 000 € HT (fin 2021/2022) - Travail sur une première friche identifiée par l'étude EPORA/SCOT : 2 000 000 € HT (2022/2023)
Financements mobilisables	<p>Etat : 80% pour études / 50% pour investissement</p>
Evaluation / Indicateur de suivi	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cahier de charges de cession de terrains sur Axe 7 reprenant tous les éléments de qualité environnementale (sobriété foncière, énergies renouvelables, espaces verts, stationnement mutualisé...) - Animation autour économie circulaire / accompagnement de synergies collectives - Evaluation gisement et potentiel ENR - Choix d'une friche à enjeux pour le territoire... <p>Quantitatif : nombre d'entreprises accompagnées, nombre d'emplois / ha pour projets implantés...</p>

LOGEMENT ET PATRIMOINE

FICHE ACTION

« Participer à l'amélioration de la qualité de l'air » / « Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les émissions de particules fines
Description de l'action	<p>Le secteur résidentiel est responsable de 45% des émissions de PM2.5, de 30% des PM10 et de 25% des COVNM. Cela est principalement dû aux systèmes de chauffage au bois ancien et au fioul.</p> <p>La Communauté de communes étudiera la possibilité de mise en place des aides financières à destination des particuliers et des logements collectifs pour inciter à renouveler les chaudières bois anciennes et à substituer les chaudières fossiles (par des pompes à chaleur ou des chaudières au bois récentes).</p> <p>Étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir sur le niveau d'aides pertinent pour réellement favoriser le renouvellement ou la substitution des systèmes de chauffage - Mettre en place une aide financière - Information des habitants concernés : presse, réunion d'information, partenariat avec le SPEEH
Partenariats	Syndicats d'énergie, SPPEH, Anah, CEE
Budget HT	
Financements mobilisables	
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Mise en place d'une aide financière O/N ☑ Nombre de systèmes de chauffage substitués ou renouvelés

FICHE ACTION « Service Public de la performance énergétique de l'Habitat » Date de mise à jour : 13/07/2021			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et sensibiliser les propriétaires en vue de rénovations énergétiques ; ▪ Accompagner les particuliers, les copropriétés et le petit tertiaire avec un conseil neutre et une aide à la mobilisation des financements ; ▪ Mobiliser les professionnels acteurs de la rénovation en structurant et améliorant l'offre (artisans, banques, copropriétés..) pour les mettre en relation avec des porteurs de projet ; 		
Description de l'action	Entente relative à la création du « Service Public de la Performance Énergétique dans l'Habitat » (SPPEH) pour porter la plateforme de rénovation énergétique mutualisée entre la CCPDA, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo et la Communauté de Communes du Royans Vercors		
Partenariats	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, Communauté de Communes du Royans Vercors, Région Auvergne-Rhône-Alpes		
Budget HT	2021	2022	2023
	51 805 €	43 111 €	37 513 €
	Participation pour la part CCPDA		
Financements mobilisables	Le programme "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" et les fonds publics intégrés dans ce programme permettent de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour le portage, le déploiement et la mise en œuvre du SPPEH.		
Evaluation / Indicateur de suivi	<p>Qualitatif = indicateurs sur les accompagnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité générée : montant Travaux et Ingénierie • Economie d'énergie • Gain GES • Pourcentage moyen de reste à charge • Répartition par étiquette énergétique après travaux • Financement cumulé dont local « Aide à la pierre » <p>Quantitatif :</p> <p>Taux de conversion d'un RDV avec un conseiller en rénovation (Acte 2) jusqu'à la réalisation des travaux (Acte 4)</p>		

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Taux de conversion d'un RDV avec un conseiller en rénovation (Acte 2) vers SOLIHA

A4 vers travaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Poursuite et développement du PLH »

« Action 7 : Renforcer les dispositifs existants en matière de réhabilitation du parc ancien et de mobilisation de la vacance »

Date de mise à jour : 20/07/2021

Objectifs	L'objectif vise la réhabilitation du parc de logements existant pour éradiquer les situations d'indignité et d'indécence, améliorer la qualité thermique et développer une offre locative abordable.
Description de l'action	<p>Le parc de logements du territoire se caractérise par de nombreux logements anciens vétustes et énergivores, favorisant la vacance, et situés principalement dans les centres anciens.</p> <p>Ces logements aggravent la précarité énergétique qui touche les ménages les plus modestes. Il s'agit ainsi de favoriser l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.</p>
Partenariats	Communes, Conseils départementaux, ANAH 07 et ANAH 26, caisses de retraites, SOLIHA
Budget HT	1 290 531 € = montant restant sur la durée du PLH (2017-2023)
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">•PIG: Anah, CD26 : aide aux travaux• OPAH : ingénierie : Anah 80% = 312 000 € + aide aux travaux• sortie de vacance : CD26 : A CONFIRMER

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



Evaluation Indicateur suivi	/ de	Qualitatif
		Quantitatif
		Nombre d'opérations de réhabilitation et d'amélioration de logements anciens
		Nombre de primes de sortie de vacance

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Poursuite et développement du PLH »

« Action 5: accompagnement des communes dans la mise en place et le suivi des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre »

Date de mise à jour : 20/07/2021

Objectifs	L'objectif de la stratégie est de traiter l'ensemble de l'habitat indigne et très dégradé.
Description de l'action	<p>Le diagnostic a repéré 746 logements du parc privé potentiellement indigne, représentant environ 1700 habitants.</p> <p>Certains immeubles particulièrement dégradés nécessitent une intervention plus particulière, comme par exemple la prescription de la réalisation de travaux pour les immeubles frappés d'insalubrité réparable, ou encore la démolition pour ceux qui sont frappés d'insalubrité irréparable.</p> <p>Les opérations doivent offrir une solution de relogement durable aux occupants des logements et leur proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins.</p>
Partenariats	Etat, communes, opérateurs, Département 26
Budget HT	<p>72 000 € correspondant au montant de l'étude</p> <p>Le coût ultérieur des opérations foncières de résorption de l'habitat indigne ne peut pour l'instant être budgété avant la fin de l'étude.</p>
Financements potentiellement mobilisables	ANAH, Département 26
Evaluation / Indicateur de suivi	<p>Qualitatif</p> <p>Classement des logements au regard de la classification des impôts permettant de qualifier plus précisément l'état du parc de logements</p> <p>Quantitatif</p> <p>Nombre de logements indignes dans le parc résidentiel de la CCPDA</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Poursuite et développement du PLH »

« Action 13 : Aide à la réhabilitation des logements communaux conventionnés »

Date de mise à jour : 20/07/2021

Objectifs	Sur l'ensemble des communes, la création de logements communaux conventionnés permettra : <ul style="list-style-type: none">• d'offrir une possibilité, à de jeunes ménages décohabitants notamment, de rester sur le territoire sans pour autant accéder à la propriété• de valoriser le patrimoine communal et/ou les centres bourgs
Description de l'action	Une partie du parc de logements communaux conventionnés est composée de logements anciens, qui nécessiteraient parfois des travaux de réhabilitation afin de préserver les ménages les plus modestes de la précarité énergétique. Les logements communaux apparaissent comme une alternative aux logements publics, notamment dans les communes rurales où l'intervention des bailleurs publics sur des petites opérations est plus difficile, tout en privilégiant la valorisation du patrimoine sur l'étalement urbain.
Partenariats	Conseils départementaux, Conseil Régional, Communes
Budget HT	108 000 € = montant restant sur la durée du PLH (2021-2023) soit 2 000 €/ lgt pour 10 logts / an
Financements mobilisables	
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif Quantitatif Nombre de logements communaux réhabilités chaque année (10 logts prévus / an)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Commerces et logements Commune de LENS-LESTANG

Date de mise à jour : 30/06/2021

Objectifs	Commerces et logements / Commune de Lens-Lestang
Description de l'action	Achat et réhabilitation en cœur de village d'une maison à étages pour créer des appartements et commerces.
Partenariats	CAUE
Financements potentiellement mobilisables	Conseil Départemental- Conseil Régional - Communauté de communes Porte de Dro- mArèche- Etat (DETR)
Budget	Achat maison : 150 000 € ave étage Pas de chiffrage pour la réhabilitation pour l'instant 150 m2 pour les commerces 200 m2 pour les logements
Indicateur de suivi qualitatif	Redynamiser le cœur du village en créant des commerces Réhabiliter d'anciennes maisons délabrées pour créer des logements.

FICHE ACTION

Nouvel espace public en cœur de village – face à la mairie / Commune de Moras-en-Valloire

Date de mise à jour : octobre 2021

<p>Objectifs</p>	<p>La mairie et l'agence postale de Moras-en-Valloire viennent de s'installer dans leurs nouveaux locaux sur le site historique dit de la « Maison Quarrée » au cœur du village. Ces services publics, tout comme l'école, le service périscolaire ou le Club Informatique, sont toutefois localisés dans une rue linéaire sans espace public, manquant clairement de respiration, d'un cône de vue sur la Valloire et de connexions avec les autres services attenants dans la Rue des Terreaux (salle des fêtes, bibliothèque, borne de recharge pour véhicules électriques, parc municipal).</p> <p>Par ailleurs, la seule boulangerie/épicerie du village a fermé ses portes en 2020. Suite à un récent appel à candidatures, des professionnels sont motivés pour ré-ouvrir un commerce de proximité sur la commune.</p> <p>En partenariat avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche, la commune a fait l'acquisition dans la Rue Maurice Savin des parcelles bâties cadastrées AE 84, 408 et 407 (sises du 79 au 83). Ces terrains et bâtiments totalement vétustes, voire insalubres, étaient abandonnés et inoccupés depuis de nombreuses années.</p> <p>Ces acquisitions puis démolitions vont permettre une opération « cœur de village » et un réaménagement du secteur offrant un nouvel espace public devant la mairie, du logement locatif neuf, un nouveau commerce/boulangerie en RDC, ainsi qu'une connexion avec les services publics présents dans la rue parallèle dite des Terreaux (où se trouvent salle des fêtes, bibliothèque, borne de recharge pour véhicules électriques et parc municipal).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Le bailleur Habitat Dauphinois s'est montré intéressé par l'opération de constructions des logements locatifs. La partie boulangerie et aménagement des espaces publics de qualité seront en revanche sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.</p> <p>Une mission architecturale est en cours.</p> <p>Des demandes de subventions et une consultation d'entreprises spécialisées sont nécessaires pour ces travaux possibles rapidement.</p> <p>Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 500 000 € HT.</p> <p>Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat via le CRTE.</p>
<p>Partenariats</p>	<p>Partenariat avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche (portage foncier PLH pour les logements) + Habitat Dauphinois + travail avec le service économie / commerce de la communauté de communes pour l'installation de la boulangerie.</p>
<p>Budget HT</p>	<p>500 000 € HT</p>
<p>Financements mobilisables</p>	<p>Seront sollicités : L'Etat (CRTE ou DETR/DSIL) Le Département de la Drôme</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

Réhabilitation et mise en valeur du prieuré de Manthes –

Date de mise à jour : 30/06/2021

Objectifs	Réhabilitation du Prieuré
Description de l'action	Réfection de la toiture, aménagement du rez-de-chaussée, création d'un escalier de secours, mise en accessibilité
Partenariats	Département, Région, Etat, Communauté de communes
Financements mobilisables	
Budget	
Indicateur de suivi qualitatif	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



EAU ET ASSAINISSEMENT

FICHE ACTION

« Préserver notre ressource en eau et garantir la pérennité à long terme de l'alimentation en eau potable du territoire » / « Porte de DrômArdèche »

Date de mise à jour : 07/07/2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Assurer une gestion durable, quantitative et qualitative de la ressource en eau
Description de l'action	<p>1. L'économie de la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Recharge des nappes phréatiques: création de noues, bassins d'infiltration, parkings perméables, infiltration à la parcelle⇒ Réutilisation des eaux pluviales, usées, de process : récupération des EP pour l'arrosage, eaux usées vers irrigation ...⇒ Economies d'eau<ul style="list-style-type: none">Sensibiliser au changement climatique et à son impact sur la ressource en eauOptimiser les rendements des réseaux AEPInstallation de systèmes de réduction de pression, de mousseurs ...Plantation d'espèces adaptées à la sécheresse <p>2. La réduction des sources de pollution</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Compétences CC assainissement et GEMAPI:<ul style="list-style-type: none">Mettre à niveau le PPI des STEP et réseaux sur la période 2022 – 2031Renforcer la surveillance des exutoires de ses ouvrages épuratoiresRenforçant les contacts avec les industriels et artisans non ICPE⇒ En partenariat avec les syndicats des eaux, les Régies municipales, la CC pourra soutenir les actions destinées à la préservation de la qualité de l'eau et notamment :<ul style="list-style-type: none">La préservation des captages AEPL'évolution des pratiques concernant l'utilisation des engrais et pesticides
Partenariats	SAGE, Syndicats des eaux, DDT, Conseils départementaux, Agence de l'eau
Budget HT	
Financements potentiellement mobilisables	Agence de l'eau, Conseil Départemental, État
Evaluation / Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none">PRGE mis en œuvre avec stabilisation et / ou réduction des volumes prélevésPPI assainissement mis à jourNombre d'opération de sensibilisation, nombre de personnes ou organismes touchés ou aidés

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« Plan de réhabilitation et de construction des step et réseaux d'assainissement »

Date de mise à jour : 06/07/2021

Objectifs	Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux rejetées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">▪ Réhabilitation de stations d'épuration Steps restantes sur la PPI 2013-2024 : Manthes + La Motte de Galaure PPI 2024 – 2033 à construire : Claveyson, Grand Serre, Arras, Moras, ...▪ Réseaux Travaux de mise en séparatif et de réhabilitation à l'échelle des 35 communes sur la période 2020-2029
Partenariats	Etat Conseil Départemental 26 ou 07 Agence de l'Eau Communes
Budget HT	12 850 000 € HT
Financements potentiellement mobilisables	Etat Conseil Départemental 26 ou 07 Agence de l'Eau
Evaluation / Indicateur de suivi	Qualitatif Quantitatif :

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



FICHE ACTION

« renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la commune de HAUTERIVES »

Date de mise à jour : 2/07/2021

Objectifs	Réduire les fuites du service d'Alimentation en Eau Potable dans le cadre des priorités du SDAEP communal
Description de l'action	Renouvellement du réseau AEP
Partenariats	Agence de l'Eau, Département de la Drôme
Financements potentiellement mobilisables	Agence de l'Eau – Appel à projets sur les économies d'eau
Indicateur de suivi	Qualitatif : diminution des prélèvements sur la ressource et amélioration de la qualité du service aux abonnés (en diminuant la fréquence des coupures pour réparations des fuites) Quantitatif : l'économie d'eau annuelle sur la commune est estimée à 17 000 m ³ /an, soit plus de 50% d'objectif d'amélioration de rendement du réseau AEP.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme
et le Président de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche



IV. Protocole financier.

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions, qui sera complété dans le cadre du comité de pilotage.

Annexes.

ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE

